



LABORATOIRES D'ANALYSES
DES SOLS ET DU SYSTÈME
D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
(SIG)

RAPPORT NARRATIF FINAL

Projet CAFI-2 - Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon

Période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2025

Titre du projet :	Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon
Numéro de référence MPTF du projet :	00122613
Organisation de mise en œuvre :	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Rapport soumis par : Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	Rokya YE DIENG Représentante Résidente PNUD Gabon rokya.dieng@undp.org
Contact en cas de besoin de clarification : Nom : Titre : Organisation : Adresse email : Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	Soahangy Mamisoa RANGERS Représentante Résidente Adjointe PNUD Gabon mamisoa.rangers@undp.org Holihasinoro ADRIAMANDIMBISOA Spécialiste Programme Environnement PNUD Gabon holihasinoro.adriamandimbisoa@undp.org

Veuillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le Comité de Pilotage du projet :

Oui

Non

Si oui, quand : Le rapport narratif final du projet sera partagé avec les acteurs durant l'atelier de restitution des résultats et des leçons apprises (2026)

Table des matières

1. Données clés du projet		4
2. Résumé des progrès réalisés par le projet		5
3. Défis de mise en œuvre	1	6
3.1 Défis liés au contexte du pays		6
3.2 Défis inhérents au projet		6
3.3 Commentaires		7
4. Evaluation de la performance du projet		8
4.1 Evaluation de la performance projet sur base des indicateurs du cadre logique		8
4.2 Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet en 2024		13
5. Résultats du Projet		38
5.1 Contributions projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI		38
5.2 Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention		38
6. Communication et promotion		40
6.1 Illustration spécifique		40
6.2 Stratégie et plan de communication		42
7. Exécution financière		43
7.1 Décaissements		43
7.2 Contrats		48
7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines		49
7.4 Mobilisation de ressources		49
7.5 Audits		49
7.6 Révisions budgétaires		49
8. Suivi évaluation et apprentissage du projet		50
8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet		50
8.2 Evaluations		50
8.3 Intégration des leçons apprises		50
8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant)		50
9. Thèmes transversaux		51
9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables		51
9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux		51
10. Gestion des risques		54
10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée		54
10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité		59
11. Récapitulatif des livrables		60
12. Annexes		60

Liste des acronymes

ADAG :	Agence de développement agricole du Gabon
AGEOS :	Agence gabonaise d'études et d'observation spatiale
ANPN :	Agence nationale des parcs nationaux
CAFI :	Initiative pour les forêts d'Afrique centrale
CCNUCC :	Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques
CDN :	Contribution déterminée au niveau nationale
CIN :	Cadre d'investissement national
CNC :	Conseil national climat
COFIL :	Comité de pilotage
CPDN :	Contribution prévue déterminée au niveau national
CPLÉ :	Consentement préalable, libre et éclairé
DG :	Directeur Général / Direction générale
GES :	Gaz à effet de serre
HSC :	Hauts stocks de carbone
HVC :	Haute valeur de conservation
IRN :	Inventaire des ressources naturelles
MAA :	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MINEF :	Ministère des Eaux et Forêts
ONG :	Organisations non gouvernementales
PN :	Parc national
PND	Plan National Développement (ou PSGE)
PNAT :	Plan national d'affectation des terres
PNDT :	Plan national de développement de la transition
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
PSGE :	Plan stratégique Gabon Émergent
USD :	Dollar américain
ZAP :	Zones de production agricole

1. Données clés du projet

Titre du projet	Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon
Numéro de référence MPTF du projet	00122613
Hyperlien du document de projet	Lien Document de Projet
Zone(s) d'intervention(s) du projet	Échelle nationale
Institutions, ministères de tutelle et partenaires d'exécution	Ministère de l'Environnement, du Climat et du Conflit Homme-Faune (MECFF) ; Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) ; Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) ; Conseil National Climat (CNC) ; Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) ; Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) ; ONG & OSC.
Organisations partenaires participantes de niveau 1	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Budget total du projet (USD)	5 000 000
Durée totale du projet (mois)	54
Date d'approbation du projet par le Conseil d'administration de CAFI	08/05/2020
Date de réception des premiers fonds du MPTF	30/06/2020
Date d'approbation du 1^{er} Plan de Travail Budgétisé Annuel par le Comité de Pilotage du projet	05/11/2020 (ADAG) ; 20/11/2020 (CNC) ; et 08/03/2021 (ANPN)
Date de clôture initiale	30/06/2023
Date de clôture révisée le cas échéant	31/03/2026
Dépenses (USD) du 01/07/2020 au 31/03/2026	3 156 482,51
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	62%
Date et lien de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	N/A.

2. Résumé des résultats obtenus de manière cumulative par le projet

▪ Résumé Exécutif

Le projet CAFI-2 « Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon », a été exécuté du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2024. Il visait à appuyer la mise en œuvre des engagements du Gabon dans le cadre de la Lettre d'Intention signée avec CAFI, en combinant l'expansion des aires protégées, l'amélioration de la gestion des terres agricoles et le renforcement des systèmes nationaux de gestion des données carbone.

Au démarrage de la mise en œuvre, le PNUD, en tant qu'Implementing Partner du projet, a signé avec l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (le 07 mai 2021), l'Agence de Développement Agricole du Gabon (le 07 décembre 2020) et le Conseil National Climat (le 02 décembre 2020), des Lettres d'Accord désignant les partenaires susmentionnés Partie Responsable de la mise en œuvre des activités des Composantes 1, 2 et 3 du projet. Les responsabilités programmatiques et financières, bien qu'étant celles de l'Implementing Partner dans le cadre des accords signés avec le MPTFO, ont ainsi été déléguées à ces trois partenaires qui rendent compte au PNUD de l'exécution du projet. Cet arrangement permet de consolider l'appropriation nationale, de renforcer les compétences et d'assurer la durabilité des résultats. Dans ce cadre, le PNUD joue un rôle de renforcement de capacités, de supervision générale des procédures, d'assurance qualité technique et financière et de rapportage au CAFI. A la demande des partenaires, cet appui à la mise en œuvre a par ailleurs été élargi, à travers la signature d'une Lettre d'Accord pour la fourniture de services d'appui du PNUD à l'ANPN (le 30 juin 2021) et à l'ADAG (le 05 juin 2021) notamment en matière d'achats de biens et de services.

La Composante 1 « Expansion des aires protégées », mise en œuvre en partenariat avec l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (Ministère des Eaux et Forêt, chargé du Conflit Homme-Faune), a permis de soutenir les travaux d'inventaires biologiques, enquêtes socio-économiques et cartographies participatives villageoises dans les quatre paysages pré-identifiés pour l'expansion d'aires protégées (Plateaux Batékés, Monts Fouari, Mwagna, Mayumba). Ces travaux ont posé les bases de la création de nouvelles aires protégées dans le cadre de l'objectif 30x30x30, notamment aux Plateaux Batékés où le premier bloc d'études scientifiques et de consultation communautaire a été [achevé](#). Le projet a également contribué à renforcer le dialogue entre communautés locales et autorités, principalement à [Mwagna](#), favorisant une meilleure acceptation des missions et initiatives de conservation.

La Composante 2 « Optimisation de l'utilisation des terres agricoles », mise en œuvre en partenariat avec l'Agence de Développement Agricole du Gabon (Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage), a enregistré des avancées structurantes pour la gouvernance foncière et l'optimisation des terres agricoles : construction et équipement d'un [laboratoire d'analyse des sols et du Système d'Information Géographique \(SIG\)](#), élaboration et [validation du projet de loi sur le foncier agricole](#), et première campagne de collecte et analyse pédologique dans plusieurs provinces du pays. Ces résultats offrent désormais au Gabon des outils modernes pour planifier une intensification agricole durable.

La Composante 3 « Appui transitoire à la gestion des données carbone », mise en œuvre en partenariat avec le Conseil National Climat (Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat), a permis au Gabon de finaliser les travaux techniques de respect des conditionnalités pour bénéficier d'un premier Paiement Basé sur les Résultats (PBR) en 2022, à hauteur de 17 000 000 USD ; devenant ainsi le [premier pays africain à accéder à ce mécanisme de financement innovant](#). Dans le cadre de cette Composante du projet, le CNC a aussi lancé avec l'appui de l'Agence Gabonaise d'Étude et d'Observation Spatiale (AGEOS), la mise en place du [Système d'Information pour les Sauvegardes \(SIS\)](#), qui renforcera la transparence et l'accès à la finance climat.

Le projet a néanmoins été confronté à plusieurs défis majeurs. Certains facteurs exogènes, comme la pandémie de la Covid-19 au démarrage, puis la transition politique et la restructuration des institutions partenaires à mi-parcours, ont entraîné des retards dans la mise en œuvre. Ensuite, des contraintes opérationnelles et logistiques, en particulier pour la réalisation des études de terrain de l'ANPN dans les 4

paysages du projet, ont ralenti la réalisation de la Composante 1. Enfin, en matière de gouvernance et de communication, le flou sur la gouvernance des Programmes CAFI au Gabon à partir de 2023 a contribué à des retards de prise décision par les instances de pilotage, tandis que le déficit de communication objective, structurée et concertée n'a pas toujours permis une compréhension optimale des défis de mise en œuvre au sein des parties prenantes, notamment les bailleurs. Plus largement, la durée initialement prévue pour le projet s'est révélée sous-estimée au regard de l'ampleur des résultats attendus, en particulier pour un processus complexe et progressif tel que la création de quatre nouvelles aires protégées (différent d'une classification en Parcs).

Parmi les leçons apprises figurent principalement : (i) la valeur ajoutée de partenariats techniques solides (ANPN, ADAG, CNC) pour renforcer les capacités nationales et sécuriser des résultats durables ; (ii) la nécessité de mécanismes de gouvernance clairs et stables pour assurer la fluidité de la mise en œuvre ; (iii) l'importance de maintenir un engagement continu avec les communautés locales, en associant aux activités de sensibilisation et de collecte de données, des actions concrètes générant des bénéfices directs pour les populations concernées, afin de soutenir l'appropriation et l'acceptabilité du projet et renforcer notre impact ; et (iv) prévoir des phases préparatoires de projet afin de définir une durée de mise en œuvre alignée avec l'ambition des résultats attendus et éviter toute perception de sous-performance auprès des bailleurs le cas échéant.

Le Projet étant échu au 31 décembre 2024, et conformément à la décision du Comité de Pilotage du 31 janvier 2025, le 21 février 2025, le Représentant Résident du PNUD a formellement transmis à la Cheffe du Secrétariat CAFI, un courrier de demande d'extension sans coûts additionnels du projet, afin de pouvoir poursuivre et finaliser les activités. Cette demande a été rejetée formellement par le Conseil d'Administration de CAFI le 02 juillet 2025.

Nonobstant ce rejet, les résultats programmatiques obtenus, conjugués à l'important renforcement de capacités des agences gouvernementales accompli dans le cadre du Projet, constituent une base solide pour la poursuite des efforts nationaux en matière de gestion durable des forêts, de développement agricole et d'accès aux financements climatiques innovants.

- **Tableau de synthèse des résultats obtenus depuis le début du projet**

Résultats obtenus depuis le début du projet
Résultat 1 : Le potentiel de séquestration carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo
Indicateur 1.a : augmentation de la superficie des forêts bénéficiant d'un statut de protection
Indicateur 1.b : maintien ou amélioration biomasse sur pied, populations d'espèces et habitats importants
Indicateur 1.c : nombre de femmes et d'hommes vivant dans des zones vulnérables bénéficiant directement d'initiatives pour la protection et la gestion durables des ressources naturelles
Depuis le démarrage du projet, des avancées ont été enregistrées pour jeter les bases techniques, communautaires et institutionnelles nécessaires à la création de nouvelles aires protégées. Comme 1 ^{ère} étape vers la réalisation de ce Résultat, une phase préparatoire centrée sur le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) a été réalisée au cours des deux premières années du projet. Cette phase a permis de structurer l'équipe autour du projet, de renforcer les compétences des agents à travers des formations aux méthodologies scientifiques de collecte et d'analyse de données, et de doter l'ANPN des équipements, matériels et moyens roulants nécessaires pour conduire efficacement les missions de terrain. Parallèlement, plusieurs missions de pré-identification ont été menées dans les zones frontalières avec le Congo afin de sécuriser les sites potentiels d'intervention, tandis que des missions conjointes de haut niveau PNUD-ANPN-DGFAP, associant également d'autres

partenaires techniques comme Panthera, ont permis de sensibiliser les autorités locales et les représentants des communautés avant le lancement des premières études sur le terrain.

Comme 2^{ème} étape vers la réalisation de ce Résultat, conformément aux objectifs du Document de Projet une série d'études scientifiques et socio-économiques ont été conduites sur le terrain à partir de l'année 2 et 3 du projet - il s'agit essentiellement de l'évaluation biologique de base de la faune et de la flore pour le site des Plateaux Batékés et des Monts Fouari ; des enquêtes socio-économiques pour les sites des Plateaux Batékés et des Monts Fouari ; de l'identification par traitement et analyse d'images satellites des zones à Haute Valeur de Conservation pour les sites des Plateaux Batékés, Monts Fouari, Mayumba et Mwagna ; et de la cartographie participative villageoise pour le site des Plateaux Batékés. L'année 2024 a marqué une étape importante puisqu'elle a vu l'achèvement de l'ensemble du bloc d'études pour le site des Plateaux Batékés, ce qui devait permettre de se projeter en 2025 sur la 2^{ème} phase de consultation et de définition du statut juridique de l'aire protégée envisagée avec une première soumission à la Commission Nationale d'Affectation des Terres fin 2025. Enfin, il faut relever que tous ces travaux d'études ont été réalisés par des experts nationaux de l'ANPN et/ou de l'AGEOS, garantissant non seulement le renforcement des compétences techniques nationales, mais également une appropriation accrue des analyses et des outils par les institutions gabonaises en charge de la conservation.

Comme 3^{ème} étape vers la réalisation de ce Résultat, des consultations nationales ont été conduites en année 2 et 3 du projet avec la Commission Nationale des Frontières et la Commission Nationale d'Affectation des Terres afin d'informer sur la mise en œuvre du projet, des sites pré-identifiés et du calendrier de travail. Des consultations ont aussi été conduites au niveau international avec le Congo et WCS afin de partager l'expérience du Gabon sur la méthodologie et bonne pratique en matière de création de nouvelle aire protégée. En outre, à partir de l'année 3 du projet et particulièrement en 2024, un effort a été fait dans la mise en œuvre d'une stratégie de communication solide pour assurer la bonne compréhension et sensibilisation des communautés et autorités aux résultats atteints et aux objectifs du projet. Enfin, un résultat notable de cette phase concerne la résolution d'un conflit persistant opposant les communautés locales aux autorités du Parc National de Mwagna, quatrième site pré-identifié pour l'expansion du réseau d'aires protégées. Grâce à une mission de consultation de haut niveau organisée par le projet, un processus de dialogue a pu être rétabli, aboutissant à une cérémonie de réconciliation présidée par Mme la Gouverneure de l'Ogooué-Ivindo et le Secrétaire Exécutif de l'ANPN. Cet événement a posé les bases d'une collaboration plus apaisée entre les autorités de la conservation et les communautés riveraines, ce qui constitue une avancée essentielle pour permettre la poursuite des études de terrain prévues en 2025.

Résultat 2 : Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. A cet effet, la capacité du Ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres est renforcée afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire

Indicateur 2.a : prise en compte dans le PNAT1 de cartes pédologiques améliorées et d'études d'aptitudes à l'agriculture pour cinq cultures prioritaires

Indicateur 2.b : nombre de loi d'application visant à garantir la participation des populations locales, y compris les femmes et les jeunes, à une gestion transparente et durable des ressources naturelles

Comme première étape vers la réalisation de ce Résultat, l'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) a engagé un travail structurant en constituant une unité juridique dédiée à la résolution des problématiques liées au foncier agricole. Entre les années 1 et 3 du projet, cette unité a piloté un ensemble de travaux de recherche, de concertation et de rédaction visant à clarifier et moderniser le cadre juridique applicable au foncier agricole. Ces travaux ont débuté par une étude documentaire approfondie, incluant un exercice de benchmarking des principaux textes, référentiels et bonnes pratiques existantes au niveau national et international. Les premiers résultats de cette analyse ont été présentés à la Direction Générale de l'Agriculture lors d'un atelier de réflexion permettant d'affiner le diagnostic et de valider les problématiques identifiées. À la suite de cet atelier, l'unité juridique de l'ADAG a élaboré un ensemble de recommandations ainsi qu'un premier plan de projet de loi, lesquels ont été soumis à un atelier de validation organisé au PNUD afin de recueillir les contributions des administrations sectorielles concernées. Ce processus a été suivi d'un atelier intensif de cinq jours à l'ADAG, réunissant les experts juridiques et les principaux acteurs institutionnels pour finaliser la rédaction du texte. Au terme de ces différentes étapes, l'année 2024 a vu la finalisation du Projet de loi « fixant la propriété du régime foncier agricole en République Gabonaise », un texte majeur destiné à renforcer la transparence, la sécurité

et la durabilité dans la gestion des terres agricoles. Ce projet de loi a été validé lors d'un atelier interministériel en mai 2024 avant d'être officiellement remis au Gouvernement, ouvrant la voie à son inscription dans le processus législatif national.

Comme 2^{ème} étape vers la réalisation de ce Résultat, le projet a soutenu, durant les deux premières années, le renforcement des capacités techniques et opérationnelles du Ministère de l'Agriculture afin d'améliorer la planification et l'utilisation durable des terres agricoles. Cet appui s'est traduit par des formations ciblées, des analyses préliminaires et l'acquisition d'équipements techniques ainsi que de moyens roulants nécessaires au déploiement des équipes sur le terrain, renforçant ainsi leur autonomie et leur efficacité opérationnelle. En quatrième année du projet, l'ADAG a pu lancer les premières missions conjointes d'échantillonnage et de cartographie des sols dans les deux provinces pilotes. Ces interventions ont été accompagnées d'enquêtes agro-socio-économiques permettant de documenter les pratiques agricoles villageoises et de renforcer la compréhension des dynamiques locales. Les échantillons collectés sont en cours d'analyse et permettront d'élaborer des cartes pédologiques améliorées pour les provinces concernées, ouvrant la voie à une meilleure planification agricole à l'échelle territoriale.

Enfin, comme 3^{ème} étape vers la réalisation de ce Résultat, le projet a achevé en 2023 la construction et l'équipement des nouveaux laboratoires de l'ADAG dédiés au Système d'Information Géographique et à l'analyse des sols, renforçant ainsi l'infrastructure scientifique indispensable au développement agricole du pays. Ces laboratoires ont été officiellement inaugurés en février 2024, en présence de la Cheffe du Secrétariat CAFI, du Secrétaire Permanent du CNC et des ministres en charge de l'Agriculture, des Eaux et Forêts et de l'Enseignement supérieur, marquant une étape importante au niveau national. La cellule SIG a produit un ensemble de cartes spatialement explicites permettant de planifier avec précision les zones d'échantillonnage des sols. Parallèlement, plusieurs formations ont été organisées à destination des équipes techniques afin de garantir une maîtrise complète des outils SIG ; des manuels d'utilisation et de procédures opérationnelles du laboratoire ont également été élaborés, renforçant ainsi la standardisation des pratiques et l'autonomie des agents.

Résultat 3 : Une assistance technique est fournie en matière de gestion des données carbone relatives aux émissions, élaboration d'un plan d'investissement et autres outils nécessaires à l'obtention du Paiement Basé sur les Résultats

Indicateur 3.a : augmentation des ressources issues de la finance climatique

Les trois (3) conditionnalités citées dans la Lettre d'Intention (Lol) ont été finalisées et soumis à la CCNUCC en Année 1 et 2 du projet, à savoir, le rapport sur le Niveau de Référence des Émissions Forestières (FREL), le rapport sur le Résumé d'information sur les Sauvegardes (Sol), et la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) mise à jour. Ces conditionnalités remplies, le Gabon a bénéficié en 2022 du 1^{er} Paiement Basé sur les Résultats (PBR) à travers la signature de cinq (5) nouveaux projets CAFI-3 – pour un montant total de 17 000 000 USD – devenant ainsi le 1^{er} pays du continent africain à être récompensé pour la réduction de ses émissions via ce nouveau mécanisme de financement innovant.

Dans le cadre des activités de conformité à la REDD+, la première version du Système d'Information pour les Sauvegardes (SIS) a été mis en place afin de fournir à toutes les parties prenantes des informations claires et accessibles, démontrant la prise en compte et le respect des Sauvegardes de Cancun tout au long de la mise en œuvre de REDD+ au Gabon. Sa mise en œuvre a démarré en 2024 en partenariat avec les équipes du CNC et de l'AGEOS, aboutissant à l'élaboration du rapport de conception ainsi qu'à la création de la plateforme numérique du SIS. Une première version a été finalisée et présentée en juillet 2025 à plusieurs représentants de ministères sectoriels à l'issue d'un atelier sur la certification ART Trees des résultats de réduction d'émissions du Gabon.

3. Défis de mise en œuvre

3.1 Défis liés au contexte du pays

En 2024-2025, le référendum sur la nouvelle constitution et la tenue des différentes élections – présidentielles, législatives et municipales– ont marqué la fin de la période de transition, ouvrant ainsi une nouvelle étape de stabilité institutionnelle et de relance économique pour le Gabon. En 2025, le pays était engagé dans une dynamique de re-planification de son développement à travers le Plan National de Croissance et de Développement (PNCD) formulé avec l'appui des partenaires techniques et financiers dont le PNUD. Au 31 décembre 2025, l'ensemble des institutions politiques nationales ont été renouvelées dans leur composition.

Un des freins au Projet aura été le changement politique intervenu en 2023 (voir ci-dessous). Il est ainsi regrettable que le Projet n'ait pas pu bénéficier du retour de la stabilité en 2025, propice à la poursuite des interventions, la demande d'extension du projet ayant été rejetée par le Conseil d'Administration de CAFI la même année.

Durant toute la mise en œuvre du projet, plusieurs défis majeurs liés au contexte international et national, ont eu un impact important sur le déroulement des activités ; il s'agit notamment de : (i) pandémie de la COVID-19 ; (ii) coup d'état et période de transition politique ; et (iii) processus de réforme et renforcement des capacités des agences nationales de mise en œuvre.

▪ **Pandémie de la COVID-19 et gel des activités de terrain (2020-2021) :**

La pandémie de la COVID-19, survenue durant la première année du projet, a entraîné un gel quasi total des activités de terrain. Le projet repose en effet majoritairement sur des études scientifiques de terrain, telles que la collecte de données sur la faune et la flore, les enquêtes socio-économiques, l'échantillonnage des sols et les consultations communautaires. L'impossibilité de réaliser ces activités dans le contexte sanitaire qui a prévalu a conduit à un retard d'environ 1 à 2 ans dans la mise en œuvre globale du projet.

Cette situation a particulièrement affecté la Composante 1 exécutée par l'ANPN, puisque le processus d'expansion de nouvelles aires protégées commence systématiquement par ces études de terrain. Pour atténuer les effets de la pandémie, l'équipe a redirigé ses efforts vers des activités pouvant être poursuivies malgré les restrictions, telles que les achats d'équipements et la formation du personnel notamment. Malgré ces mesures d'adaptation, le retard dans la mise en œuvre des activités de terrain reste conséquent et a inévitablement décalé le calendrier global du projet.

▪ **Coup d'état et période de transition politique (2023-2025) :**

La période de mise en œuvre du projet a coïncidé avec une importante transition institutionnelle au Gabon : après plus d'un demi-siècle de gouvernance sous le régime Bongo, le pays a ouvert un nouveau chapitre de son histoire à la suite du mouvement dit de « libération » d'août 2023. Ce dernier a conduit à l'arrivée au pouvoir des forces de défense et de sécurité sous le leadership du Général de Brigade Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA. Dans ce contexte, un Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI) a été institué le 30 août 2023, avec pour mission principale de refonder les institutions nationales autour de valeurs fondamentales telles que la transparence, l'intégrité, la justice et le soutien aux populations vulnérables, en vue d'instaurer une gouvernance plus inclusive et responsable.

L'année 2024 a offert un contexte particulièrement favorable à la mise en œuvre du projet, permettant des avancées significatives dans la réalisation de ses objectifs. Bien que les événements d'août 2023 aient amené à un changement institutionnel et une transition politique majeure, le climat politique au Gabon est demeuré globalement apaisé. Les ministères et administrations partenaires sont restés pleinement engagés et actifs dans l'exécution des actions planifiées. Ainsi, une mission du Secrétariat de CAFI s'est rendue au Gabon en

février 2024. La visite a permis des échanges de haut niveau avec le Chef du Gouvernement, le ministre des Eaux et Forêts, le ministre de l'Agriculture, axés sur le renforcement du partenariat entre le Gabon et le CAFI, ainsi que sur les priorités nationales en lien avec les programmes en cours de mise en œuvre. Ceci étant, les changements contextuels ont néanmoins ralenti la mise en œuvre du Projet.

En effet, l'année 2024 a été marquée par d'importants changements institutionnels au sein du ministère de tutelle pour la principale composante du projet. À la suite de la nomination d'un nouveau Ministre à la fin de l'année 2023 et de la transformation du portefeuille ministériel en ministère des Eaux et Forêts, chargé de la Préservation de l'Environnement, du Climat et du Conflit Homme-Faune, un décret présidentiel en date du 17 janvier 2024 a suscité la réorganisation de cette entité en deux ministères distincts : le ministère des Eaux et Forêts, chargé du conflit Homme-Faune (MINEF) et le ministère de l'Environnement et du Climat. Durant les premiers mois de cette réorganisation, le rattachement institutionnel de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) est demeuré incertain.

Par ailleurs, une évolution notable de la politique environnementale nationale a été observée. Celle-ci met désormais l'accent sur le soutien aux moyens de subsistance durables des communautés locales et sur la conciliation entre développement socio-économique et préservation de l'environnement. Dans cette optique, la création de nouvelles aires protégées sous forme de parcs nationaux ne constitue plus une priorité immédiate pour les nouvelles autorités. Le Gabon reste toujours pleinement engagé dans le 30x30, mais à la place de l'expansion du modèle actuel, les autorités privilégient plutôt la recherche de modèles de gestion plus flexibles et inclusifs, favorisant une meilleure intégration des communautés locales dans la gouvernance et la valorisation durable des ressources naturelles. Cette nouvelle dynamique a eu des implications fortes sur la Composante 1 du projet pour ce qui concerne la stratégie de communication ainsi que sur le volet juridique relatif aux nouvelles aires protégées envisagées.

Enfin, dans un contexte marqué par une transition politique, le dialogue national et plusieurs changements intervenus au sein des ressources humaines des principaux partenaires, notamment à la suite de la restructuration de l'ANPN, un ralentissement temporaire a été observé fin 2023 – début 2024, affectant le rythme de mise en œuvre du projet. Toutefois, à la suite des prises de contact établies dès octobre 2023 entre le PNUD et les nouvelles équipes du ministère des Eaux et Forêts (MINEF) ainsi que de l'ANPN, la collaboration a été relancée de manière constructive. En janvier 2024, une nouvelle équipe de projet au sein de l'ANPN a été officiellement désignée, permettant la reprise effective et coordonnée des activités.

▪ **Réforme et renforcement de capacités des agences nationales de mise en œuvre :**

Dès le début du projet, les micro-évaluations des principales entités de mise en œuvre ont identifié un risque global significatif. Si les capacités techniques et scientifiques des agences étaient extrêmement solides, leurs capacités organisationnelles, financières et en matière de gestion des achats restaient limitées. Cette situation représentait un enjeu majeur pour la planification, la gestion et la mise en œuvre effective des activités, et tout ce qui concerne le transfert de fonds et l'absorption des ressources.

Pour y remédier, un programme de renforcement des capacités a été mis en place dès le début du projet, visant à améliorer la planification, et la gestion administrative et financière des agences partenaires. Ces actions comprenaient la formation du personnel, le renforcement des manuels de procédures des entités et le soutien au niveau technique et procurement pour renforcer l'efficacité opérationnelle. Cela étant, les mesures de mitigation des risques nécessaires à la bonne gestion du projet ont toutefois contribué à alourdir la chaîne administrative et ont parfois ralenti la mise en œuvre des activités.

Par ailleurs, un processus de réforme de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) a été entamé en 2024 sous la direction du ministre des Eaux et Forêts et du Secrétaire Exécutif de l'ANPN dans le but de renforcer l'efficacité et la performance opérationnelle de cette institution. En outre, entre octobre et décembre

2024, puis en 2025, l'ANPN a connu des mouvements de grève de son personnel, revendiquant notamment l'amélioration des conditions de travail et le paiement régulier des salaires. Bien que l'équipe de coordination du projet soit demeurée mobilisée et active durant cette période, l'accès limité aux locaux de l'ANPN a temporairement ralenti le fonctionnement de l'administration. Face à cette situation, le ministre des Eaux et Forêts a réaffirmé son soutien à l'ANPN et son engagement en faveur de la protection des parcs nationaux.

Grâce au renforcement institutionnel et organisationnel soutenu par le projet, les agences de mise en œuvre disposent aujourd'hui de capacités améliorées, saluées par les partenaires, et sont mieux outillées pour assurer une gestion efficace, transparente et responsable des activités du projet.

3.2 Défis inhérents au projet

Au-delà des défis extérieurs au projet, plusieurs facteurs intrinsèques ont également contribué au retard dans l'atteinte des résultats du projet ; il s'agit notamment de : (i) période initiale de mise en œuvre sous-estimée ; (ii) insuffisance de ressources allouées à la gestion de projet ; (iii) gouvernance des programmes CAFI Gabon non clarifiée ; (iv) nature programmatique, logistique et opérationnelle complexe des activités.

▪ Période initiale de mise en œuvre sous-estimée

En raison des facteurs exogènes décrits ci-dessus, le projet a connu une durée totale de 4 ans et demi contre 3 années initialement prévues. La complexité de certaines activités du Plan de travail, notamment le processus d'expansion des aires protégées dans le cadre de la Composante 1 doit être prise en compte dans l'analyse de la performance du Projet. A bien des égards, les études scientifiques de terrain, les consultations communautaires, et la coordination avec de multiples parties prenantes dans 4 zones géographiques différentes rapprochent ce Projet de ceux financés par le Fonds pour l'Environnement Mondiale (GEF). Or le cycle classique des projets GEF est généralement de 5 à 6 ans. Par conséquent, la durée initialement prévue ne permettait pas de couvrir toutes les étapes nécessaires pour atteindre les résultats attendus de manière optimale.

Toujours en comparaison avec les Projets GEF, une phase préparatoire (PPG) avant la phase de mise en œuvre proprement dite, aurait permis d'identifier de façon plus affinée les risques et contraintes locales ; de planifier plus efficacement les activités et d'anticiper certains obstacles opérationnels. Ainsi, le temps limité alloué à la mise en œuvre a pu donner l'impression d'une sous-performance auprès des bailleurs, alors qu'elle relève en partie d'une sous-estimation de la durée requise pour un projet d'une telle complexité.

▪ Insuffisances des ressources allouées au suivi et à la gestion de projet

Au démarrage du projet, conformément au ProDoc, le PNUD, en tant qu'agence de mise en œuvre, ne bénéficiait d'aucune couverture de ses coûts directs tels que ceux liés à la gestion, au suivi et à l'assurance qualité du projet. Cette absence de ressources pour le suivi de la mise en œuvre a constitué un handicap important pour la coordination et le pilotage du projet dans sa phase de lancement. Ce déficit a dû être partiellement corrigé lors du premier Comité de Pilotage (COFIL), où il a été possible, en accord avec la partie nationale, de mobiliser des ressources minimales issues des coûts directs de résultats pour soutenir les fonctions de gestion et de suivi. La même situation s'est produite lors de l'extension du projet, puisque le Conseil d'Administration de CAFI a approuvé la prolongation de 18 mois du projet mais a rejeté la demande de budget supplémentaire destiné à couvrir les coûts liés à la gestion du Projet (Project management costs ou PMC).

Cela étant, en 2023, le Secrétariat CAFI a mis en place des directives sur la budgétisation des projets, prévoyant clairement un pourcentage attribué aux PMC, ce qui devrait permettre d'améliorer la planification et

le financement des activités de suivi et de gestion dans les futurs programmes. Malgré ces contraintes, le PNUD a su assurer l'efficacité budgétaire du projet, en maintenant ses coûts directs de gestion en deçà du plafond fixé par les guidelines de CAFI, garantissant ainsi une utilisation optimale des ressources disponibles pour la mise en œuvre et le suivi des activités.

- **Gouvernance des programmes CAFI au Gabon non clarifiée, ralentissant la prise de décision**

En 2023, le Secrétariat CAFI et le Gabon ont développé un nouveau cadre de gouvernance des Programmes CAFI mis en œuvre au niveau national qui a été validé en juin 2023, l'objectif étant d'assurer une meilleure coordination entre les Programmes et atteindre une meilleure performance. Cependant, les changements institutionnels ont suspendu et ralenti cette réforme. Au 31 décembre 2024, l'opérationnalisation de ce nouveau cadre n'était pas encore effective. Le flou autour de la potentielle mise en place d'un seul Comité de Pilotage harmonisé pour tous les programmes CAFI a eu une incidence sur la mise en œuvre du projet, en contribuant à ralentir la prise de décision. Par ailleurs, la mise en place de groupes de travail technique est apparue comme essentielle et prioritaire pour veiller au suivi-évaluation du projet ; à l'alignement des activités avec les priorités nationales ; à assurer les synergies entre les différentes activités des programmes CAFI et autres projets environnementaux ; et au respect des éléments de méthodologie scientifique.

Ainsi, compte tenu de ces défis de gouvernance, aucun Comité de Pilotage du projet n'a pu être conduit en 2024. La difficulté d'organiser un COPIL a été remontée au Secrétariat CAFI dans le rapport annuel 2023 et semi-annuel 2024 du projet, et lors des visites du Secrétariat au Gabon en février et septembre 2024. Durant ces missions, la situation du projet a été exposée par le PNUD, et la continuité des activités sur la base du plan de travail validé par le précédent COPIL a été communiquée. Arrivant à échéance le 31 décembre 2024, le Secrétariat CAFI a aussi recommandé de préparer la demande d'extension du projet et de la soumettre au COPIL avant transmission au Conseil d'Administration (CA) de CAFI. Pour rappel, conformément aux procédures opérationnelles de CAFI, toute demande d'extension doit être présentée et analysée au COPIL du projet avant la transmission par l'Organisme de mise en œuvre au Secrétariat CAFI et au CA CAFI. Malgré plusieurs tentatives, ce n'est que le 31 janvier 2025 que le COPIL a pu avoir lieu, une réunion durant laquelle les membres ont examiné les réalisations 2024, approuvé le Plan de Travail Annuel 2025 et validé la demande d'extension sans coûts additionnels de deux ans supplémentaires (jusqu'au 31 décembre 2026) à soumettre au Secrétariat CAFI. Un courrier formel a été adressé en ce sens au Secrétariat CAFI le 20 février 2025 ; mais la demande a été rejetée par le Conseil d'Administration le 02 juillet de la même année.

- **Nature programmatique, logistique et opérationnelle complexe de certaines activités**

Comme indiqué précédemment, la mise en œuvre du projet s'est heurtée à la complexité de la nature même de certaines activités. Encore une fois, l'extension ou la création d'aires protégées, par exemple, est un processus technique et institutionnel lourd, qui dans plusieurs pays comparables nécessite souvent plusieurs années de consultations, d'études et de validations nationales. De plus, la mise en œuvre de la Composante 1 a été fortement influencée par un changement de priorités nationales. Il ne s'est plus agi d'étendre le réseau existant des Parcs Nationaux, mais de développer de nouvelles catégories d'aires protégées avec une vocation plus inclusive pour les communautés locales, mais dont le statut juridique n'est pas encore inscrit dans le Code forestier. Ce repositionnement a naturellement complexifié et rallongé les processus de décision. Des efforts sont aussi en cours au niveau national, pour fixer des lignes directrices sur les protocoles d'études socio-économiques et IRN pour l'expansion des aires protégées.

En outre, les activités de terrain renforcent cette complexité. Pour la Composante 2, les échantillonnages de sols à l'échelle nationale exigent de longues missions techniques couvrant des zones difficiles d'accès et mobilisant des équipes sur plusieurs semaines. De même, la Composante 1 implique des études dans quatre zones frontalières avec le Congo, où les contraintes logistiques et sécuritaires sont importantes. A cela s'ajoute un risque fiduciaire significatif chez certaines entités de mise en œuvre (ANPN, ADAG), qui a conduit à privilégier des modalités de transfert de fonds plus strictes (modalité des paiements directs). Si ces

mécanismes garantissent la bonne utilisation des ressources, ils allongent inévitablement les séquences opérationnelles et sont parfois incompatibles avec certaines activités dans des zones reculées.

Aucun des défis susmentionnés n'est insurmontable. Leur résolution nécessite davantage de temps, de flexibilité et d'exigence de la part de toutes les parties prenantes.

4. Evaluation de la performance du projet ¹

4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique

Produits	Indicateurs	Ligne de base	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur actuelle en cumulatif ²	Cible finale dans le ProDoc ³	Cible finale révisée le cas échéant	Commentaires sur les progrès de l'indicateur depuis le début du projet
Composante 1 – Expansion des aires protégées									
Produit 1.1 - Des évaluations scientifiques de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées sont effectuées	1.1. a - Nombre de rapports de terrain biologique comportant des estimations de la biomasse et hectares qu'ils couvrent	0	0	0	2	4	0	8	Réalisation de deux missions de terrain et quatre rapports d'évaluation biologique de base de la faune et de la flore pour les sites des Monts Fouari et Plateaux Batékés avec : listes d'espèces, résultats des caméra pièges, estimation des populations d'espèces importantes etc.
Produit 1.2 - Les zones écologiques sensibles et les zones à hautes valeurs de conservation (HVC) sont identifiées	1.2.a – Nombre de rapports comportant des cartes des zones HVC et cartographie des espèces rares et menacées pour les nouvelles aires protégées	0	0	0	4	4	0	4	Réalisation de quatre rapports d'identification des zones à Haute Valeur de Conservation (HVC) par traitement et analyse d'images satellite pour les quatre sites d'étude. De plus, le projet a réalisé deux missions de terrain complémentaires dans les sites des Plateaux Batékés et Monts Fouari pour l'amélioration de la cartographie d'occupation des sols obtenus précédemment via l'analyse d'images satellite à travers la collecte de données supplémentaires (via les drones) des habitats et zones d'intérêt naturel (baie, zones humides, etc.).
	1.2.b - Inclusion dans la couche de données PNAT HVC	0	0	0	0	0	0	4	Indicateur impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet.
Produit 1.3 - Des études socioéconomiques sont effectuées dans les villages situés à l'intérieur ou à	1.3.a - Nombre de rapports technique spatialement explicites comportant des analyses des moyens de subsistance qui permettent de comprendre la répartition de la population des villages, la structure démographique, les modes d'utilisation des	0	0	0	1	2	0	4	Réalisation de deux missions et deux rapports d'enquête socio-économique sites Plateaux Batékés et Monts Fouari : enquête réalisée dans 40 villages et recueil de données clés sur : démographie, moyens de subsistance, infrastructures, groupes ethnolinguistiques et traditions culturelles locales.

¹ Ce cadre de résultats prend en compte les améliorations effectuées au niveau des cibles et indicateurs et validés par le COPIL du 31.01.2025

² Il s'agit de la valeur à l'issue de la clôture du projet, soit le 31.12.2024

³ Cibles finales non renseignées dans le ProDoc. Les cibles renseignées et/ou révisées ont été validées par décision du COPIL du 31.01.2025

proximité des aires protégées envisagées	terres par les communautés et l'analyse de base des moyens de subsistance								
	1.3.b - Nombre de villages cartographiés	0	0	0	0	24	0	50	Réalisation d'une mission et rapport de cartographie participative villageoise sur le site des Plateaux Batékés avec vingt-quatre villages cartographiés.
Produit 1.4 - Toutes les informations recueillies à partir du terrain et enquêtes socio-économique sont rassemblées pour formuler une proposition de nouvelles aires protégées	1.4.a - Nombre de rapports aux décideurs intégrant des couches de données basées sur des facteurs écologiques et socio-économiques	0	0	1	0	1	0	5	Réalisation d'une Note Méthodologique de création des nouvelles aires protégées. Le 1-er rapport pour les décideurs intégrant les couches de données scientifiques et socio-économiques est en cours d'élaboration pour le site des Plateaux Batékés maintenant que les études de terrain son finalisées.
	1.4.b - Ratification des textes juridiques	0	0	0	0	0	0	4	Indicateur impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet car il dépend de l'avancement des études liées aux Produits 1.1, 1.2 et 1.3.
Produit 1.5 - Des consultations publiques sont menées avec la participation du Congo et le processus CLIP est conclu	1.5.a - Nombre de rapports comportant la preuve d'un consensus sur les limites des nouvelles aires protégées	0	0	0	0	0	0	4	Il n'est pas possible de reporter sur cet indicateur à ce stade de la mise en œuvre. La mise en œuvre du CLIP est en cours. Des consultations de haut niveau ont été conduites en 2023 et 2024 avec les autorités locales dans les quatre zones d'étude du projet. Idem au niveau international avec le Congo et WCS pour le partage d'expérience. La stratégie et le plan de communication avec les partenaires sont aussi en cours de développement.
	1.5.b – Niveau de satisfaction concernant le processus CLIP	0	0	0	0	0	0	>80%	
Produit 1.6 - Une retraite avec la CNAT est organisée pour garantir l'adhésion des politiques et l'intégration des nouvelles aires protégées au PNAT	1.6.a - Existence d'une décision de la CNAT sur les nouvelles aires protégées	0	0	0	0	0	0	4	Indicateur impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet car il dépend de l'avancement des études liées aux Produits 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5.
Produit 1.7 - Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques avec les communautés locales représentatives	1.7.a – Nombre de rapports comportant numéro et coordonnées GPS de la signalisation	0	0	0	0	0	0	4	Indicateur impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet car il dépend de l'avancement des études liées aux Produits 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5.
	1.7.b - Nombre de communications aux villageois concernant les limites	0	0	0	0	0	0	Autant que possible	Indicateur impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet car il dépend de l'avancement des études liées aux Produits 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5.
Produit 1.8 - Les nouvelles aires protégées sont protégées contre tout empiètement et activités illégales	1.8.a – Nombre d'initiatives de protection et de gestion durable des ressources naturelles	0	0	0	0	0	0	8	Indicateur ajouté lors du COPIL de janvier 2025 afin d'intégrer des subventions pour la mise en œuvre d'activités communautaires de gestion durable des ressources naturelles.

Composante 2 – Optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon									
Produit 2.1 - Une unité juridique agricole est créée pour faciliter la résolution des questions relatives au régime foncier agricole	2.1.a - Existence d'un projet de loi sur le foncier agricole	0	0	0	0	1	0	1	Un projet de loi fixant la propriété du régime foncier agricole au Gabon a été validé et remis au Gouvernement le 07 mai 2024.
Produit 2.2 - Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres	2.2.a - Existence de cartes des sols améliorées	0	0	0	0	2	0	9	Réalisation d'une campagne de mission de terrain d'échantillonnage et de cartographie des sols dans deux premières provinces du Gabon avec à la clé deux (2) cartes provinciales des sols améliorées.
	2.2.b - Existence d'une analyse de l'aptitude à l'agriculture pour cinq cultures prioritaires	0	0	0	0	0	0	1	
	2.2.c - Nombre de personnes ayant une capacité en SIG	0	0	0	0	5	0	5	Cinq agents en échantillonnage des sols ont bénéficié d'un atelier de formation théorique et pratique sur le SIG et la télédétection - certificat de formation à la clé.
Produit 2.3 - Un laboratoire SIG est créé et les capacités techniques sont développées au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques	2.3.a - Existence d'un laboratoire SIG équipé d'ordinateurs, d'imprimantes, de serveurs et de systèmes d'archivage des données pour fournir des informations spatialement explicites de l'utilisation des terres agricoles	0	0	0	0	1	0	1	Un laboratoire SIG a entièrement été construit et doté de matériel et équipement de pointe acquis sur le marché international dont : ordinateurs, imprimante de qualité cartographique, drone, serveurs, etc.
	2.3.b - Nombre de personnes formées en SIG	0	0	18	0	15	0	30	Deux ateliers de formation ont permis de former quinze personnes aux techniques SIG.
	2.3.c - Existence de cartes spatialement explicites	0	0	10	0	22	0	Autant que possible	Le groupe SIG a contribué à l'élaboration de plusieurs cartes spatialement explicites dans le cadre des travaux d'amélioration de la carte des sols et d'aptitude à l'agriculture.
Produit 2.4 - Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture pour évaluer la fertilité des sols pour l'activité agricole sont renforcées	2.4.a - Existence d'un laboratoire d'analyse des sols équipé de matériel et équipements scientifiques pour couvrir les besoins en analyse des sols de l'ambitieuse initiative de transformation agricole du Gabon	0	0	0	0	1	0	1	Un laboratoire d'analyse des sols a entièrement été construit et équipé de matériel et d'équipement scientifique de pointe acquis sur le marché international : centrifugeuses, spectrophotomètre, fioles, pipettes, réfrigérateur, etc.
	2.4.b - Nombre de personnes capables de faire des analyses et interprétations des sols	0	0	2	0	2	0	20	Retard dans la conduite des formations sols – activités reportées au S1 2025.
	2.4.c – Nombre d'échantillons de sols analysés	0	1	0	0	451	0	Autant que possible	Analyses de quatre cent cinquante et un échantillons des deux premières provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-Lolo dans le cadre de l'étude d'amélioration de la carte des sols.

Composante 3 – Appui transitoire à la gestion des données carbone									
Produit 3.1 - Les trois conditionnalités citées dans l'avenant de la Lettre d'Intention (NERF, Sol & NDC) pour pouvoir bénéficier des Paiements Basés sur les Résultats sont respectées	3.1.a - Existence du Niveau de Référence des Émissions Forestières (NERF), du Résumé d'information sur les Sauvegardes (Sol), et de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN 2.0) mis à jour	0	2	1	0	3	0	3	La cible a été atteinte au cours de l'année 2021 et 2022 avec la soumission desdits documents à la CCNUCC.
	3.1.b - Preuve du premier Paiement Basé sur les Résultats	0	0	1	0	1	0	1	Cible atteinte en 2022 – à l'issue du 1 ^{er} Paiement Basé sur les Résultats à travers la signature de 5 nouveaux projets CAFI-3 (17M USD)
Produit 3.2 - Les activités nécessaires pour être conforme aux procédures REDD+ mais qui ne sont pas conditionnées dans la Lettre d'intention (Plan d'Investissement et SIS) sont réalisées	3.2.a - Existence d'un Système d'Information pour les Sauvegardes (SIS)	0	0	0	0	0	0	1	La mise en place du SIS a démarré en 2024, avec à la fin d'année la réalisation des premiers livrables clés dont notamment : le rapport de conception du SIS, le cahier des charges technique et la création de la plateforme web du SIS avec paramétrage et migration de la plateforme sur les serveurs d'AGEOS.
	3.2.b - Nombre de personnes formées à l'utilisation et à la méthodologie de collecte d'informations du SIS	0	0	0	0	0	0	0	Pas possible de reporter sur cet indicateur à ce stade de la mise en œuvre.

4.2 État d'avancement de mise en œuvre des activités depuis le début du projet

A. Composante 1 – Expansion des aires protégées – ANPN/PNUD

Activité prévue dans le PTBA	Produit ⁴	Statut fin période de rapportage	Progrès réalisés au cours de la période de rapportage	Progrès et défis attendus au cours de l'année suivante ⁵
1.1.1 - Mise en place d'un réseau intensifié de parcelles et de transects / évaluations biologiques de base	1.1	En cours	Réalisation de deux missions de terrain et quatre (4) rapports d'évaluation biologique de base de la faune et de la flore pour les sites des Monts Fouari et Plateaux Batékés avec : listes d'espèces, résultats des caméra pièges, estimation des populations d'espèces importantes etc. (ANPN). De plus, le projet a réalisé deux formations à la méthodologie IRN aux assistants du projet ; et l'achat de matériel, pièges photographiques et assurance pour l'équipe de mission IRN.	Finalisation de cette activité – avec la réalisation d'une (1) étude d'évaluation biologique de base de la flore pour la zone de Mwagna/Odzala ; et une (1) étude d'évaluation biologique de base de la flore pour la zone de Mayumba. Il est prévu que ANPN bénéficie aussi des données de la faune de Panthera pour la zone de Mwagna/Odzala et de Okala pour la zone de Mayumba.
1.2.1 - Analyse des images satellites et établissement des cartes d'habitat		Achevé	Réalisation de quatre (4) rapports d'identification des zones à Haute Valeur de Conservation (HVC) par traitement et analyse d'images satellites pour les quatre sites d'étude. (ANPN/AGEOS)	Activité achevée.
1.2.2 - Levées aériennes des paysages des aires protégées	1.2	En cours	Réalisation de deux (2) missions de terrain et levées aériennes via drone dans les 2 premières zones d'études d'expansion d'AP (Plateaux Batékés & Fouari) pour confirmer les données relevées par traitement d'image satellites (Act. 1.2.1) et recueillir des informations supplémentaires au besoin. (ANPN/AGEOS)	Finalisation de cette activité – avec la validation les zones à HVC identifiées via analyse d'image satellite (missions de terrain zone Mwagna et Mayumba ; levées aériennes par drone).
1.2.3 - Patrouilles à pied et levées supplémentaires sur le terrain au besoin	1.2	En cours		
1.3.1 - Conduire des études socio-économiques dans les villages à l'intérieur et à proximité des aires protégées envisagées	1.3	En cours	Réalisation de deux (2) études socio-économiques zone Plateaux Batékés et Monts Fouari ; enquêtes réalisées dans +40 villages avec recueil de données clés sur : démographie, moyens de subsistance, infrastructures, groupes ethnolinguistiques et traditions culturelles locales. Des achats en équipements et matériel de terrain ont aussi été effectués pour les équipes socio-économiques du projet. La réalisation de l'enquête socio-économique prévue sur le site de Mwagna n'a pas pu être conduite compte tenu de la situation sécuritaire sur le terrain. Pour résoudre ce défi, une mission de haut niveau de consultation et réconciliation a été conduite en décembre 2024. (ANPN)	Finalisation de cette activité – avec la réalisation de deux (2) études socio-économiques dans les zones de Mwagna/Odzala et Mayumba.

⁴ Numéro du Produit dans lequel s'inscrit l'activité conformément au PTBA

⁵ Il s'agit ici des activités prévues dans l'AWP 2025 approuvées par le COPIL le 31.01.25 – mais la décision de non-extension du projet avec le PNUD n'a pas permis de poursuivre les activités en question.

1.3.2 - Mener des missions d'enquêtes de base sur les moyens d'existence et réaliser une cartographie participative villageoise	1.3	En cours	Réalisation d'une (1) mission d'enquête socio-économique dans la zone des Monts Fouari et d'une (1) étude de cartographie participative dans la zone des Plateaux Batékés. Comme cité ci-dessus (Act. 1.3.1) la mission d'enquête socio-économique dans la zone de Mwagna n'a pas pu être conduite. (ANPN)	Finalisation de cette activité – avec la réalisation de deux (2) missions d'enquêtes socio-économiques dans les zones de Mwagna et Mayumba ; et de trois (3) missions de cartographie participative.
1.3.3 - Poursuite des travaux dans la région pour la création CCGL, la surveillance des moyens de subsistances et l'éducation environnementale	1.3	Non démarré	Rien à signaler. La priorité a été accordée aux études socio-économiques compte tenu des RH et budget limité. (ANPN)	Démarrage de cette activité.
1.4.1 - Établir les rapports de compilation et de revue technique des données scientifiques et socio-économiques recueillies sur le terrain	1.4	En cours	Réalisation d'une (1) Note Méthodologique de création des nouvelles aires protégées et d'un (1) atelier de restitution des études thématiques zone Plateaux Batékés. Le 1-er rapport pour les décideurs intégrant les couches de données scientifiques et socio-économique est en cours d'élaboration pour le site des Plateaux Batékés maintenant que les études de terrain ont été finalisées. (ANPN)	Poursuite de cette activité – avec achèvement d'un (1) rapport de compilation et revue technique des études thématiques de terrain sur le site des Plateaux Batékés.
1.4.2 - Fournir un appui juridique pour définir les réglementations régissant les nouvelles aires protégées envisagées	1.4	Non démarré	Rien à signaler à ce stade de la mise en œuvre du projet. En parallèle, DGFAP & Panthera conduira un séminaire de réflexion juridique sur les aires protégées communautaires. (ANPN/DGFAP)	Démarrage de cette activité – accompagnement juridique pour définir les réglementations régissant la nouvelle AP envisagée des Plateaux Batékés.
1.5.1 – Faciliter et conclure le processus de consentement libre et éclairé au préalable	1.5	En cours	La mise en œuvre du CLIP a démarré avec les premières enquêtes et consultations au niveau local. (ANPN/DGFAP)	Poursuite de cette activité – avec achèvement du processus CLIP sur le 1 ^{er} site des Plateaux Batékés.
1.5.2 – Effectuer des consultations, sensibilisation à Libreville, en province et déplacement international	1.5	En cours	Des consultations de haut niveau ont été menées en 2023 et 2024 auprès des autorités locales dans les quatre zones d'études du projet. Idem au niveau international avec le Congo et WCS pour partage d'expériences. (ANPN, DGFAP, MINEF)	
1.5.3 – Soutenir la communication du projet	1.5	En cours	Désignation d'un agent communication au sein de l'ANPN ; développement d'une stratégie et plan de communication ; réalisation d'un film documentaire de cartographie participative sur le site des Plateaux Batékés ; conception et impression de divers fournitures du projet pour la communication avec les partenaires et les communautés locales ; veille rsur éseaux sociaux ANPN et communication presse. (ANPN)	Poursuite de cette activité – poursuite de l'exécution du plan de communication ; livraison de fournitures / matériel de communication ; livraison des capsules vidéo sur la finalisation des études pour le 1 ^{er} site des Plateaux Batékés ; veille réseaux sociaux, etc.
1.6.1 - Conduire une retraite avec la Commission Nationale d'Affectation des Terres (CNAT)	1.6	Non démarré	Rien à signaler à ce stade de la mise œuvre. Néanmoins des sessions d'information avec la CNAT sur les zones d'études du projet ont été conduites en 2022 et 2023 notamment. (ANPN, DGFAP, MINEF)	Démarrage de cette activité - conduire une (1) retraite technique avec la CNAT sur la soumission du dossier d'expansion d'aire protégée du site des Plateaux Batékés.

1.7.1 - Délimiter les frontières des nouvelles aires protégées avec signalisation à des points stratégiques	1.7	Non démarré	Rien à signaler à ce stade de la mise en œuvre du projet. (ANPN)	Démarrage de cette activité – selon l'avancement du processus sur le site des Plateaux Batékés.
1.8.1 – Protéger les nouvelles aires protégées contre tout empiètement illégal	1.8	En cours	Quatre missions de reconnaissance et de sécurisation des zones d'études à la frontière avec le Congo ont été réalisées en 2023 pour permettre aux consultants d'être déployés sur le terrain. Une mission de réconciliation entre les communautés locales, l'ANPN et les autorités de la province du G7 a été conduite en 2024 pour reprendre les activités dans la zone d'étude de Mwagna. Cette activité prend aussi en charge les activités de suivi et de gestion de projet de l'ANPN.	Poursuite de cette activité ou plutôt soutenir des projets communautaires qui contribuent à la protection des ressources naturelles dans les sites pré-identifiés pour l'extension de nouvelles AP.
1.8.2 – Soutenir la mise en œuvre de projets communautaires	1.8	Non démarré	Activité non démarrée (activité créée par décision du COPIL de janvier 2025).	Démarrage de cette activité – microfinancements des projets communautaires du site des Plateaux Batékés.



Cartographie participative villageoise Plateaux Batékés



Collecte de données HVC Plateaux Batékés



Présentation zone d'étude gouverneur Tchibanga



Cérémonie réconciliation zone Mwagna avec Mme. le Gouverneur



Enquête socio-économique Monts Fourari



Capture photo-piège panthère Plateaux Batékés



Enquête socio-économique Monts Fourari



Présentation zone d'étude à la communauté de Boumango

B. Composante 2 – Optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production vivrières agricoles – ADAG/PNUD

Activité prévue dans le PTBA	Produit	Statut fin période de rapportage	Progrès réalisés au cours de la période de rapportage	Progrès et défis attendus au cours de l'année suivante ⁶
2.1.1 - Réaliser une étude documentaire et examen des réglementations existantes comme première étape vers une réforme juridique	2.1	Achévé	La cellule juridique a réalisé tous les travaux d'étude documentaire, formulation des recommandations juridiques, élaboration du plan de projet de loi, rédaction dudit projet et coordination des divers ateliers juridiques avec le ministère de tutelle, les représentants des ministères sectoriels et les PTF.	Activité achevée.
2.1.2 - Faciliter la communication et l'échange d'informations entre les ONG partenaires de l'État et la Société civile	2.1	En cours	Plusieurs matériels et équipements ont été achetés pour assurer la visibilité du projet (cérémonie d'inauguration du laboratoire, ateliers juridiques, mission d'échantillonnage des sols, branding projet, etc.).	Finalisation de cette activité – couverture médiatique des dernières activités du programme (mission d'échantillonnage des sols, formation laboratoire, etc.).
2.1.3 – Accompagner l'adoption du projet de loi et la rédaction des textes d'application	2.1	En cours	Un (1) projet de loi fixant la propriété du régime foncier agricole au Gabon remis au Ministère de l'Agriculture en mai 2024.	Finalisation de cette activité – un conseiller juridique du MAEP a été désigné pour assurer le suivi de l'adoption du projet de loi par le Parlement et la rédaction des textes d'application.
2.1.4 - Réalisation d'ateliers juridiques avec les représentants du MAEP, CNC, CNAT, ONG, OSC et secteur privé	2.1	Achévé	Tenue d'un (1) atelier interministériel de validation des recommandations juridiques et plan de projet de loi, un (1) atelier de rédaction du projet de loi avec les principaux experts sectoriels et PTF, et un (1) atelier de validation finale du projet de loi sur le foncier agricole avec MAEP, ministères sectoriels, CNC, CNAT, ONG & OSC.	Activité achevée.
2.2.1 - Amélioration de la carte des sols dressée dans les années 1981	2.2	En cours	Réalisation des missions de terrain conjointes d'analyse des sols et du SIG dans les provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-Lolo dans le cadre des travaux de l'amélioration de la carte des sols. Et renforcement des capacités opérationnelles de l'ADAG à travers l'acquisition de plusieurs équipements et fournitures de terrain, moyens roulants et petit matériel pour l'échantillonnage des sols.	Poursuite de cette activité - le programme a accusé du retard dans la réalisation des missions de terrain conjointes sols et SIG qui visent à collecter les données pour l'amélioration de la carte des sols et la réalisation de l'analyse de l'aptitude à l'agriculture. Il est prévu de finaliser toutes les missions de collecte et d'analyse des données en 2025 ; atelier de restitution de la carte des sols améliorée à la clé.
2.2.2 – Réaliser une analyse de l'aptitude à l'agriculture pour 5 cultures prioritaires	2.2	En cours		

⁶ Il s'agit ici des activités prévues dans l'AWP 2025 approuvé par le COPIL le 31.01.25 – mais la décision de non-extension du projet avec le PNUD n'a pas permis de poursuivre les activités

<p>2.3.1 – Créer un laboratoire SIG et renforcer les capacités techniques en SIG au sein du Ministère de l'Agriculture</p>	<p>2.3</p>	<p>En cours</p>	<p>Création d'un (1) laboratoire SIG - le laboratoire est doté d'équipements et matériel de pointe acquis sur le marché international (ordinateurs, imprimante de qualité cartographique, drone et serveurs). Inauguration du laboratoire SIG le 14 février 2024. Plusieurs formations en SIG ont aussi été conduites en année 1 et 2 du projet.</p>	<p>Finalisation de cette activité – il est prévu une (1) nouvelle formation et renforcement des capacités en SIG au sein du nouveau laboratoire de l'ADAG mais aussi à l'international pour le partage d'expériences et la création de nouveaux partenariats potentiels. La cellule de consultants du laboratoire SIG continuera de soutenir la réalisation d'études sur l'aptitude des sols à l'agriculture et l'amélioration de la carte des sols.</p>
<p>2.4.1 – Créer un laboratoire des sols et renforcer les capacités techniques en analyse des sols au sein du ministère de l'Agriculture</p>	<p>2.4</p>	<p>En cours</p>	<p>Création d'un (1) laboratoire d'analyse des sols - le laboratoire est doté d'équipements et matériel scientifique de pointe acquis sur le marché international. Inauguration du laboratoire d'analyse des sols le 14 février 2024. Un protocole d'accord avec l'IRAF a été préparé pour effectuer des analyses et transfert de compétences.</p>	<p>Poursuite de cette activité - il est prévu d'effectuer une (1) formation en analyse des sols dans le nouveau laboratoire de ADAG avec une volonté de nouer des partenariats avec le milieu universitaire et les jeunes notamment. La cellule de consultants du laboratoire d'analyse des sols continuera de soutenir l'amélioration de la carte des sols.</p>



Atelier de validation finale du projet de loi



Pose de la première pierre laboratoires SIG & sols



Mission relevés GPS point échantillonnage des sols G2



Salle n°1 laboratoire analyse des sols



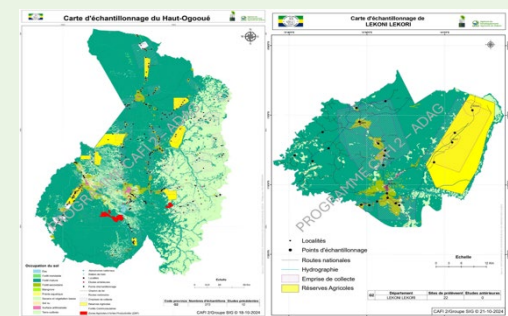
Mission prélèvement échantillon des sols G2



Inauguration laboratoires SIG & sols



Enquête agro-socioéconomique village



Cartes SIG points échantillonnage Lekoni & Hauts-Ogooué

C. Composante 3 – Appui transitoire à la gestion des données carbone – CNC/PNUD

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit	Statut fin période de rapportage	Progrès réalisés au cours de la période de rapportage	Progrès et défis attendus au cours de l'année suivante
3.1.1 – Finaliser les travaux en cours sur les trois prérequis nécessaires au 1 ^{er} Paiement Basé sur les Résultats (PBR)	3.1	Achévé	Les trois (3) conditionnalités citées dans la Lettre d'Intention (Loi) ont été finalisées par le CNC et soumis à la CCNUCC en Année 1 et 2 du projet : rapport sur le Niveau de Référence des Émissions Forestières (FREL), rapport sur le Résumé d'information sur les Sauvegardes (Sol), et Contribution Déterminée au niveau National (CDN) mis à jour. Ces conditionnalités remplies, le Gabon a bénéficié en 2022 du 1 ^{er} PBR.	Activité achevée.
3.2.1 - Mettre en place un Système d'Information pour les Sauvegardes (SIS)	3.2	En cours	L'activité de mise en place du SIS a démarré en 2024 – le protocole d'Accord entre le CNC et l'AGEOS a été formalisé au 1 ^{er} trimestre – avec à la fin de la période de rapportage la réalisation des premiers livrables clés dont notamment : le rapport de conception du SIS, cahier des charges techniques et création de la plateforme web du SIS avec paramétrage et migration de la plateforme sur les serveurs d'AGEOS.	Finalisation de cette activité – à travers la remise du rapport de déploiement du SIS, manuel d'utilisateurs et atelier de formation des parties prenantes.



Article UN sur l'obtention du 1^{er} Paiement Basé sur les Résultats de 17M USD



Plateforme numérique du Système d'Information sur les Sauvegardes Gabon

5. Résultats du Projet

5.1 Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI

En concordance avec les décisions du Conseil d'Administration de CAFI, le projet contribue à trois (3) Effets du CAFI :

Effets CAFI						
Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	Les institutions et parties prenantes des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier.	La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées
✘	<input type="checkbox"/>	✘	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	✘

5.2 Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Le projet CAFI-2 « Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation de terres aux fins de production de cultures vivrières », s'inscrit dans le prolongement de la Lettre d'Intention (LoI) entre CAFI et le Gabon adoptée le 27 juin 2017⁷. En effet, à la suite de la signature du Programme CAFI-1, et suivant les nouvelles priorités formulées par le Gouvernement Gabonais, le CA CAFI a autorisé le 10 juillet 2019⁸, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'élaboration de nouveaux programmes pour un montant total supplémentaire de 12 000 000 USD. Dans ce contexte, le PNUD et l'AFD en tant qu'agences de mise en œuvre accréditées ont soumis des Documents de Projets - à la demande du CA de CAFI le 1^{er} avril 2020⁹, le PNUD a soumis une proposition révisée le 24 avril 2020 comprenant : (A) un cadre de résultat et une théorie du changement renforcée ; (B) une description des liens entre ce programme et le programme CAFI-1 ; et (C) des informations sur les compétences requises pour aider le Gabon à se conformer aux exigences des accords de paiements basés sur les résultats. Le CA de CAFI a approuvé le 08 mai 2020¹⁰ le Projet CAFI-2, visant :

- La création d'aires protégées transfrontalières ;
- L'optimisation de l'utilisation des terres pour accroître les rendements agricoles ;
- Une assistance technique en matière de gestion des données carbone relatives aux émissions, élaboration d'un plan d'investissement et autres outils nécessaires à l'obtention du financement basé sur les résultats.

⁷ Lettre d'Intention entre CAFI et le Gabon disponible sur [ce lien](#)

⁸ Décision CA CAFI 2^{ème} avenant LoI disponible sur [ce lien](#)

⁹ Décision CA CAFI soumission programme CAFI-2 PNUD disponible sur [ce lien](#)

¹⁰ Décision CA CAFI approbation programme CAFI-2 PNUD disponible sur [ce lien](#)

La matrice simplifiée ci-dessous permet de renseigner la contribution du projet aux différents Jalons de la Lettre d'Intention conformément aux informations contenues dans le Document de Projet. De façon générale, nous relevons que le projet CAFI-2 ne contribue pas directement aux jalons de la Lol - qui semblent être d'avantage liés aux résultats du projet CAFI-1.

N° du jalon dans la Lol	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis depuis le début du projet
1	Affectation du territoire	
1.c	Élaboration et adoption de directives et de définitions nationales visant à assurer que les forêts à haut stock de carbone (HSC) et de haute valeur de conservation (HVC) ne soient pas converties à d'autres usages, conformément au consensus international émergent et aux meilleures pratiques.	Contribution limitée du projet CAFI-2 à ce Jalon 1.c – ce dernier est directement lié aux activités du projet CAFI-1 et au premier financement de 18M USD. Par exemple, dans son rapport narratif annuel 2022 il est mentionné la tenue prochaine d'un atelier méthodologique HVC/HCS pour élargir le champ d'action des directives. Des informations supplémentaires pourront être apportées par l'Unité de Gestion de Projet (UGP) CAFI-1.
1.e	Établissement d'une méthodologie et d'une feuille de route visant à assurer la participation et le consentement préalable, libre et informé des populations et communautés traditionnelles habitant la forêt aux décisions relatives à l'affectation du territoire.	Contribution limitée du projet CAFI-2 à ce Jalon 1.e – ce dernier est directement lié aux résultats attendus du projet CAFI-1 et au premier financement de 18M USD. Dans son rapport narratif annuel 2022, il est mentionné la tenue d'un atelier de validation de la méthodologie de cartographie participative mais pas du CLIP. Des informations supplémentaires pourront être apportées par l'UGP CAFI-1. Aussi, nous rappelons qu'il est prévu dans le cadre du projet CAFI-2 la réalisation de missions de cartographie participative et conduite du processus CLIP dans les zones d'études d'expansion protégées sur la base des orientations et méthodologies validées dans le cadre du projet CAFI-1.
1.h.iii	Rapport sur les progrès réalisés en matière de planification participative et inclusive de l'affectation du territoire contenant : un sommaire des activités menées au titre du mécanisme de gestion des plaintes de la Commission Nationale de l'Affectation du Territoire (CNAT).	Contribution limitée du Programme CAFI-2 à ce Jalon 1.h. – ce dernier est directement lié aux résultats attendus du projet CAFI-1 et au premier financement de 18M USD. Dans son rapport narratif annuel 2022, il est mentionné que les activités en rapport avec le PNAT et la CNAT sont en cours notamment les missions de communication et consultations au niveau local - 2 cabinets chargés de l'appui à la sous-commission de la CNAT ont été recrutés et sont en activité. Des informations supplémentaires pourront être apportées par l'UGP.
1.i	Rapport sur l'avancement des activités de cartographie portant sur l'adaptabilité des terres à un usage agricole, à l'extraction minière, la conservation, la vulnérabilité au climat et à l'exploitation durable des ressources naturelles.	Contribution au jalon 1.j partagée entre le projet CAFI-1 et le projet CAFI-2 – avec une contribution substantielle du projet CAFI-2 sur le volet cartographie des terres agricoles à travers la construction et équipement d'un laboratoire SIG et d'analyse des sols ainsi que la première campagne de cartographie des sols dans 2 provinces du pays.
2	Surveillance des forêts	
2.g	750 et/ou 29% des villages cartographiés (équivalent à 29 % de la totalité des villages).	Contribution limitée du projet CAFI-2 à ce Jalon 2.g – ce dernier est directement lié aux activités du projet CAFI-1 et au premier financement de 18M USD. Dans son rapport narratif annuel 2022 il est mentionné que déjà 446 villages ont été cartographiés - d'autres sont en cours. Des informations supplémentaires pourront être apportées par l'UGP. Dans le cadre du projet CAFI-2, 24 villages ont été cartographiés dans la zone d'étude d'expansion d'aire protégée des Plateaux Batékés.

6. Communication et promotion

6.1 Illustration spécifique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Composante 2 « *Optimisation de l'utilisation des terres aux fins des productions de cultures vivrières agricoles* », l'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) a achevé en 2024 la construction et l'équipement du laboratoire d'analyse des sols et du Système d'Information Géographique (SIG) et ainsi atteint un des jalons & résultat important du projet (lié aux Outputs 2.3 & 2.4). **Le rapport final du projet revient ici sur ce résultat.**

Lundi 15 février 2024, le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a présidé la cérémonie d'inauguration des laboratoires d'analyse des sols et du Système d'Information Géographique (SIG) de l'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG), en présence : du Ministre des Eaux et Forêts ; du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche scientifique, et de l'Innovation technologique ; du Secrétaire Permanent du Conseil National Climat (CNC) ; de la Cheffe de l'Initiative pour la Forêt d'Afrique centrale (CAFI) ; et du Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Gabon.



Photo des officiels lors de la cérémonie d'inauguration des laboratoires le 15 février 2024

De la pose de la première pierre – le 11 juin 2021 – à l'inauguration desdits laboratoires, ce livrable est le fruit d'un travail conjoint assidu pour l'atteinte des 3-ème et 4-ème résultats du Programme, à savoir, *un laboratoire SIG et un laboratoire d'analyse des sols sont créés au sein du ministère de l'Agriculture pour renforcer sa capacité à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres.*

« Ce laboratoire d'analyse des sols et du Système d'Information Géographique constitue pour notre pays un outil : de planification de l'investissement agricole, de fourniture de données aux acteurs du secteur, et de gestion de l'activité agricole sur le territoire national », a exprimé le Directeur Général de l'ADAG, M. Rolexin NGANGORI ADAMAS. Cette nouvelle infrastructure s'inscrit dans le cadre du Plan National de Développement de la Transition (PNDT) et représente un outil stratégique crucial pour le développement agricole du Gabon. Concrètement, les laboratoires SIG et d'analyse des sols sont équipés de matériel scientifique et technologique de pointe pour permettre aux acteurs du secteur agricole d'effectuer : (1) des analyses de la fertilité des sols ; (2) la saisie et l'analyse de données spatiales et géographiques ; et (3) des formations pratiques et théoriques en renforcement des capacités.



Inauguration, visite et présentation des laboratoires

La cheffe du Secrétariat CAFI, Mme. Berta PESTI, a souligné sa grande satisfaction de voir « un résultat concret » se réaliser et a rappelé le double objectif de CAFI au Gabon, à savoir : lutter contre la pauvreté et soutenir la protection des forêts. La Cheffe de CAFI a indiqué que les études qui seront conduites au sein de ces nouveaux laboratoires, permettront de contribuer à l'identification des sols propices aux cultures à développer conformément au Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) et seront un atout certain dans l'objectif de renforcement de la sécurité et de l'autosuffisance alimentaire du Gabon.

Le Représentant Résident du PNUD au Gabon, M. Francis JAMES, a adressé un message de félicitations au ministère de l'Agriculture et à l'ADAG pour l'accomplissement de ce résultat important qui contribuera à la réalisation des Objectifs de Développement Durable au Gabon (ODD-1 ; ODD-2 ; ODD-13) ; et a réitéré le soutien du PNUD dans l'accompagnement du Gouvernement pour la réalisation d'une politique agricole efficace et capable de répondre aux besoins de la population.



Bureau et équipement des laboratoires

6.2 Stratégie et plan de communication

La stratégie de communication du projet CAFI-2 reposait sur une approche décentralisée, chaque partenaire de mise en œuvre – à l'exception du CNC – disposant de ressources dédiées dans son budget pour conduire ses propres actions de communication. Cette organisation avait pour objectif d'assurer une visibilité cohérente du projet tout en permettant à chaque institution d'adapter ses messages à ses publics cibles.

Pour l'ADAG, un prestataire spécialisé avait été recruté pour accompagner l'ensemble des activités de communication. Divers matériels et supports (banderoles, kakemonos, porte-documents, etc.) avaient été produits et distribués, garantissant une visibilité adéquate lors des événements du projet. Avec le soutien de CAFI, un [documentaire](#) a été réalisé sur les travaux du laboratoire SIG et sols, entièrement construit et équipé dans le cadre du projet.

Pour l'ANPN, une nouvelle chargée de communication avait été désignée en 2024 pour poursuivre et structurer les actions de visibilité auprès des partenaires et des communautés des sites pré-identifiés pour la création de nouvelles aires protégées. Plusieurs actions avaient ainsi été menées : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication, conception et impression de divers supports (kakemonos, tee-shirts, blocs-notes, stylos, etc.), et coordination de la réalisation d'un film [documentaire](#) sur la cartographie participative menée dans le site des Plateaux Batékés.

Pour le PNUD, la chargée de communication du Bureau assurait une diffusion régulière des résultats et avancées du projet, notamment à travers des publications mensuelles à travers le bulletin Pombela et des communications ponctuelles sur les réseaux sociaux institutionnels, principalement X (Twitter). Un appui technique ad hoc était également mobilisé lorsque les partenaires en exprimaient le besoin, afin de garantir l'alignement des messages et la qualité globale des produits de communication.

Ci-dessous, un exemple d'échantillon des activités de communication réalisées en 2024 :

Nom du projet de communication	CAFI-2 « Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières agricoles au Gabon »		
Date de début du projet de communication	1 ^{er} janvier 2024	Date de fin du projet de communication	31 décembre 2024
Objectifs du projet de communication : rendre visibles les résultats et/ou avancées du programme auprès des partenaires			
Activité	Audience		Lien aux outils de communication
	Nombre de cibles atteintes	Cibles atteintes	
Relai communication sur le site web du PNUD de la cérémonie d'inauguration des laboratoires SIG & analyse des sols	TBD	Grand public, autorités (nationales, régionales & internationales), partenaires et acteurs au développement, bailleurs de fonds, ONG & OSC, journalistes.	Lien de l'article
Relai communication dans le Pombela de Mars 2024 de l'atelier de formation de renforcement des capacités des PE CAFI	2 756		Lien du Pombela
Relai communication dans le Pombela de Mai 2024 de l'atelier juridique de validation finale du projet de loi sur le foncier agricole	3 454		Lien du Pombela
Relai communication sur le site web du PNUD du documentaire sur la cartographie participative de ANPN	205		Lien du documentaire
Relai communication sur le compte Facebook de l'ANPN de la cérémonie de réconciliation avec les communautés de Mekambo	TBD		Lien du post
Relai communication sur le compte Facebook de l'ANPN de la mission d'enquête socioéconomique dans les Monts Fourari	TBD		Lien du post
Relai communication sur le site du Ministère de l'Agriculture de l'atelier de validation du projet de loi sur le foncier agricole	TBD		Lien de l'article

Le PNUD Gabon a aussi produit plusieurs brochures relatant les principaux résultats atteints dans le cadre du projet. Voici ci-dessous un échantillon :

7. Exécution financière

7.1 Décaissements

a) Taux de décaissements du projet

A) Résultats	B) Budget Total (USD) du Projet	Total des dépenses de l'année 1 - 2020	Total des dépenses de l'année 2 - 2021	Total des dépenses de l'année 3 - 2022	Total des dépenses de l'année 4 - 2023	Total des dépenses de l'année 5 - 2024	Total des dépenses de l'année 6 - 2025	Total des Dépenses du Projet	H) Taux de décaissement cumulé depuis le début du projet
Composante 1 – Expansion des aires protégées (Liée à l'Effet 1)	2 618 718,00	-	13 859,43	312 585,81	250 288,21	229 581,12	29 299,72	835 614,29	32%
Produit 1.1 – Des évaluations scientifiques de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées sont effectuées	296 263,00	-	3 732,49	88 920,51	77 536,06	85 534,82	1 265,09	256 988,97	87%
Produit 1.2 – Les zones écologiques sensibles et les zones à hautes valeurs de conservation (HVC) sont identifiées	70 682,00	-	-	-	-	11 700,45	100,55	11 801,00	17%
Produit 1.3 – Des études socioéconomiques sont effectuées dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées envisagées	522 898,00	-	3 732,48	95 375,03	105 546,45	88 939,97	- 36 295,47	257 298,46	49%
Produit 1.4 – Toutes les informations recueillies à partir du terrain et enquêtes socio-économique sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers	105 802,00	-	351,34	16 204,05	-	-	-	16 555,39	16%
Produit 1.5 – Des consultations publiques sont menées avec la participation du Congo et le processus CLIP est conclu	520 000,00	-	-	1 069,62	4 746,35	21 904,26	33 393,60	61 113,83	12%
Produit 1.6 – Une retraite avec la CNAT est organisée pour garantir l'adhésion des politique et l'intégration des nouvelles aires protégées au PNAT	27 000,00	-	-	-	-	-	-	-	0%
Produit 1.7 – Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques avec les communautés locales représentatives	150 000,00	-	-	-	-	-	-	-	0%
Produit 1.8 – Les parcs sont protégées contre tout empiètement et activités illégales	926 073,00	-	6 043,12	111 016,60	62 459,35	21 501,62	30 835,95	231 856,64	25%

Composante 2 – Optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières (Liée à l'Effet 2)	1 654 547,00	-	333 390,10	356 009,13	455 123,16	127 447,69	23 034,21	1 295 004,29	78%
Produit 2.1 – Une unité juridique agricole est créée pour faciliter la résolution des questions relatives au régime foncier agricole	161 333,00	-	41 903,40	11 280,64	30 755,54	27 006,38	-	110 945,96	69%
Produit 2.2 – Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres	595 448,00	-	180 797,75	111 300,59	61 810,31	69 511,17	12 403,50	435 823,32	73%
Produit 2.3 – Un laboratoire SIG est créé et les capacités techniques sont développer au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques	358 226,00	-	-	128 404,53	119 446,28	4 667,48	- 129,36	252 388,93	70%
Produit 2.4 – Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture pour évaluer la fertilité des sols pour l'activité agricole sont renforcées	539 540,00	-	110 688,95	105 023,37	243 111,03	26 262,66	10 760,07	495 846,08	92%
Composante 3 – Appui transitoire à la gestion des données carbone	135 000,00	-	59 737,70	165 616,74	9 534,10	7 293,02	- 151 128,67	91 133,48	68%
Produit 3.1 – Les trois conditionnalités citées dans l'avenant de la Lettre d'Intention (NERF, Sol & NDC) pour pouvoir bénéficier des Paiements Basés sur les Résultats sont respectées	74 000,00	-	59 737,70	-	-	7 293,02	-	67 111,31	91%
Produit 3.2 – Les activités nécessaires pour être conforme aux procédures REDD+ mais qui ne sont pas conditionnées dans la Lettres d'intention (Plan d'Investissement et SIS) sont réalisées	61 000,00	-	-	165 616,74	9 534,10	-	- 151 128,67	24 022,17	39%
Total Coûts Résultats	4 408 265,00	-	406 987,23	834 211,68	714 945,47	364 321,83	- 98 794,74	2 221 752,06	50%
Total Coûts M&E	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total Coûts Gestion de Projet (PMC) - UNDP	385 500,00	19 191,23	82 170,14	167 332,55	124 797,44	144 263,29	210 368,80	748 123,45	
Total Coûts Directs	4 793 765,00	19 191,23	489 157,37	1 001 544,23	839 742,91	508 585,12	111 574,06	2 969 794,92	62%
Total Coûts Indirects (7%)	335 564,00	1 683,03	27 935,62	50 585,26	57 172,78	32 305,49	17 005,41	186 687,59	56%
TOTAL	5 129 329,00	20 874,26	517 092,99	1 052 129,49	896 915,69	540 890,61	128 579,47	3 156 482,51	62%

b) Annexe 3 - Tableau 8.2

L'Annexe 3 - Tableau 8.2 est disponible sur [ce lien](#).

c) Coût efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits depuis le début du projet

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur ¹¹	Dépenses cumulatives en USD depuis le début du projet
Résultat 1 - Le potentiel de séquestration carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo	Le projet vise l'augmentation de la superficie d'aires protégées terrestres de près de 605,000 ha et contribuera notamment à l'atteinte de l'objectif du Gabon de 30% d'aires protégées terrestres à l'horizon 2030 (22% actuellement, avec un objectif de + 3% dans le cadre de CAFI-2). A ce stade de la mise en œuvre du projet, il est difficile de mesurer l'avancement de cet indicateur - la méthodologie et processus de création des aires protégées est toujours en cours. En 2024, le projet a achevé tout le bloc d'études du 1 ^{er} site des Plateaux Batékés ce qui va permettre de se projeter en 2025 sur la 2 ^{ème} phase de consultation et définition du statut juridique de l'aire protégée envisagée avec une première soumission à la Commission Nationale d'Affectation des Terres (CNAT) en 2025.	835 614,29
Produit 1.1 - Des évaluations scientifiques de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées sont effectuées	Réalisation physique du Produit ¹² : 60%. Quatre (4) études scientifiques de base de la flore et de la faune ont été réalisées dans les deux premières zones d'étude d'expansion d'aire protégée des Plateaux Batékés et des Monts Fouari. Divers équipements, pièges photographiques et moyens roulants ont été acquis afin de faciliter la conduite des missions de collecte des données sur le terrain. Deux (2) formation & renforcement des capacités des consultants nationaux en IRN a été réalisée. Pour la suite du projet, il est prévu de réaliser l'étude d'évaluation scientifique de base de la flore pour les zones de Mayumba et Odzala. L'ANPN bénéficiera des données de la faune d'autres partenaires pour la zone de Mwagna et Mayumba - qui permettront de compléter et finaliser toutes les études d'évaluation scientifique de base.	256 988,97
Produit 1.2 - Les zones écologiques sensibles et les zones à hautes valeurs de conservation (HVC) sont identifiées	Réalisation physique du Produit : 75%. Un (1) rapport d'étude d'identification des zones HVC et zones écologiques sensibles réalisé par analyse et traitement d'images satellites pour les 4 zones d'études d'expansion d'aires protégées. Deux (2) missions de terrain avec appui d'un drone pour confirmer les données obtenues via analyse d'image satellites ont aussi été réalisées sur le site des Plateaux Batékés et Fouari.	11 801,00
Produit 1.3 - Des études socioéconomiques sont effectuées dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées envisagées	Réalisation physique du Produit 40%. Deux (2) études d'enquêtes socio-économique réalisées dans les zones des Plateaux Batékés et des Monts Fouari. Une (1) cartographie participative villageoise réalisée dans vingt-quatre (24) villages sur le site des Plateaux Batékés. Divers équipements et moyens roulants ont été acquis afin de faciliter la conduite des missions de collecte des données sur le terrain. Une (1) formation & renforcement des capacités des consultants nationaux socio-éco a été réalisée, avec remise d'une (1) Note Méthodologique pour la conduite de cette activité. Pour la suite du projet, il est prévu la réalisation des enquêtes socio-économiques et de la cartographie participative dans les deux autres zones d'étude d'expansion d'aires protégées de Mayumba et Mwagna.	257 298,46

¹¹ Voir références indicateurs Tableau 4.2 page 8

¹² Pour tous les détails en lien avec la progression de l'indicateur et atteinte des cibles finales voir Tableau 4.2 page 8

Produit 1.4 - Toutes les informations recueillies à partir du terrain et enquêtes socio-économique sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers	Réalisation physique du Produit : 25%. Une (1) Note Méthodologique du processus d'expansion des aires protégées de la zone du projet a été élaborée. Cependant, les progrès liés aux indicateurs de ce Produit sont impossibles à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet car ils dépendent de l'avancement des études du Produit 1.1, 1.2 et 1.3 citées précédemment. Pour la suite du projet, il est prévu de produire les rapports de compilation et analyse des données des études 1.1, 1.2, 1.3 et de définir le statut juridique des nouvelles aires protégées identifiées.	16 555,39
Produit 1.5 - Des consultations publiques sont menées avec la participation du Congo et le processus CLIP est conclu	Réalisation physique du Produit : 25%. Des consultations préliminaires ont été conduites avec la Commission Nationale des Frontières du Gabon et la partie Congolaise en 2022, au Congo. Mais à ce stade de la mise en œuvre, les progrès liés aux indicateurs de ce Produit 1.5 sont impossibles à mesurer. Aussi des concertations et partage d'expérience ont été menées en 2023 et 2024 avec les partenaires technique WCS & Panthera qui ont mené ou mène actuellement au Gabon et au Congo le processus CLIP. Pour la suite du projet, une fois les études du Produit 1.1, 1.2 et 1.3 suffisamment avancées, il est envisagé de confier l'ensemble des activités relatives à la finalisation du processus CLIP à une ONG internationale avec l'appui de consultants et partenaires nationaux.	61 113,83
Produit 1.6 - Une retraite avec la CNAT est organisée pour garantir l'adhésion des politique et l'intégration des nouvelles aires protégées au PNAT	Réalisation physique du Produit : 0%. Aucun progrès lié à l'indicateur réalisé à date – dépend de l'avancement des Produits 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5. L'avancement du projet et les sites d'études d'expansion d'aires protégées ont été présentés à la CNAT lors d'une plénière en 2023.	0
Produit 1.7 - Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques avec les communautés locales	Réalisation physique du Produit : 0%. Aucun progrès lié à l'indicateur réalisé à date – dépend de l'avancement des Produits 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5.	0
Produit 1.8 - Les parcs sont protégées contre tout empiètement et activités illégales	Réalisation physique du Produit : 30%. Les capacités opérationnelles des agents de terrain et écogardes de l'ANPN pour lutter contre l'empiètement ont été renforcées à travers l'acquisition d'équipements de terrain et moyens roulants. De plus, quatre (4) missions de reconnaissance et de sécurisation des zones d'études d'expansion d'aires protégées ont été réalisées. Cependant, les progrès liés aux indicateurs de ce produit sont difficiles à mesurer à ce stade de la mise en œuvre, car tel que définit actuellement ils visent principalement à la protection des nouvelles aires protégées du projet - donc une fois créées.	231 856,64
Résultat 2 - Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. En effet, la capacité du ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres est renforcée afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire	Comme 1 ^{ère} étape vers la réalisation de ce résultat, le projet a constitué une unité juridique afin de résoudre les problématiques liées au foncier agricole au Gabon - au terme de divers travaux de recherche et ateliers juridiques de consultation des parties prenantes, l'ADAG a élaboré un Projet de loi « fixant la propriété du régime foncier agricole en République Gabonaise ». En 2024, le Projet de loi a été validé en atelier interministériel et remis officiellement au Gouvernement. Comme 2 ^{ème} étape, le projet contribue aux renforcements des capacité du Ministère de l'Agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres afin d'arriver à une carte des sols actualisée. En 2024, l'ADAG a poursuivi les travaux d'amélioration de la carte des sols au niveau des deux provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-Lolo. Enfin, comme 3 ^{ème} et 4 ^{ème} étape vers la réalisation de cet Effet, le projet a finalisé en 2023 la construction et l'équipement de deux (2) laboratoire du Système d'Information Géographique (SIG) et d'analyse des Sols de l'ADAG, qui va permettre de contribuer au développement agricole du Gabon. En 2024, les laboratoires ont été inaugurés en présence de la Cheffe du Secrétariat CAFI et des ministres de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, et de l'Enseignement supérieur. Ils vont permettre de fournir aux acteurs du secteur agricole des informations essentielles au développement et au suivi des exploitations ; une meilleure planification spatiale des investissements dans le secteur agricoles grâce à une meilleure connaissance des sols ; et un meilleur suivi des exploitants agricoles grâce à leur géolocalisation sur l'ensemble du territoire national.	1 295 004,29
Produit 2.1 - Une unité juridique agricole est créée pour faciliter la résolution des questions relatives au régime foncier agricole	Réalisation physique du Produit : 90%. Une (1) unité juridique agricole a été constituée pour travailler sur les questions juridiques relatives au foncier agricole : réalisation d'une (1) étude documentaire et benchmark des réglementations existantes au niveau national et international ; rédaction d'un (1) rapport de recommandations juridiques et plan de projet de loi ; et élaboration d'un (1) « Projet de loi fixant la propriété du régime foncier agricole en République Gabonaise ». Quatre (4) ateliers juridiques effectuées dans le cadre des divers travaux de consultation et validation autour de l'élaboration de ce projet de loi – avec la participation de multiples parties prenantes : Ministère de l'Agricultures, ministères sectoriels, partenaires techniques et financiers, ONG & OSC. Au mois de mai 2024, a eu lieu l'atelier de validation finale du projet de loi avec remise du PL au Gouvernement.	110 945,96

Produit 2.2 - Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres	Réalisation physique du Produit : 30%. Un soutien technique a été fourni au ministère de l'agriculture en année 1 et 2 du programme à travers la réalisation de plusieurs travaux et recherches documentaires en préparation des missions de collecte et d'analyse des sols. Les capacités techniques et opérationnelles de l'ADAG ont été renforcées à travers la mise en place de guides et de manuels de procédures pour l'échantillonnage des sols et l'acquisition de divers équipements et moyens roulants afin de faciliter la collecte des données sur le terrain. A ce jour, l'ADAG a réalisé les travaux de collecte de données dans les deux premières provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-Lolo. Malgré un retard au démarrage, les travaux d'amélioration de la carte des sols devraient pouvoir se poursuivre et s'achever en 2025.	435 823,32
Produit 2.3 - Un laboratoire SIG est créé et les capacités techniques sont développées au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques	Réalisation physique du Produit : 75%. Un (1) laboratoire SIG a entièrement été créé et doté de matériel et équipement de pointe acquis sur le marché international : ordinateurs, imprimante de qualité cartographique, drone, serveurs, etc. Deux (2) ateliers de formation ont permis de former dix-huit (18) personnes aux techniques SIG. Plusieurs manuels de procédures d'utilisation du laboratoire SIG ont été élaborés et des activités de renforcement des capacités des assistants SIG ont été effectuées en année 1 et 2 du projet. Le groupe SIG a contribué à l'élaboration d'une (1) carte nationale, (9) cartes provinciales et douze (12) cartes départementales spatialement explicites dans le cadre des travaux d'amélioration de la carte des sols et d'aptitude à l'agriculture. Pour la suite du projet, il est aussi prévu un nouvel atelier de formation et poursuite des travaux d'analyse des agents du laboratoire SIG.	252 388,93
Produit 2.4 - Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture pour évaluer la fertilité des sols pour l'activité agricole sont renforcées	Réalisation physique du Produit : 75%. Un (1) laboratoire d'analyse des sols a entièrement été créé et doté de matériel et équipement scientifique de pointe acquis sur le marché international : centrifugeuses, spectrophotomètre, fioles, pipettes, réfrigérateur, etc. Plusieurs manuels de procédures d'utilisation du laboratoire sols, protocoles d'analyse, guides de bonnes pratiques ont été élaborés et des activités de renforcement des capacités des assistants sols ont été effectuées en année 1 et 2 du projet. Pour la suite, il est notamment prévu des ateliers de formation et renforcement des capacités en analyse des sols au bénéfice du personnel du projet et des techniciens du ministère de l'agriculture, ainsi que la poursuite des travaux d'analyse des agents du laboratoire sols.	495 846,08
Résultat 3 - Appui transitoire à la gestion des données carbone	A la suite du respect des 3 conditionnalités citées dans la Lol, le Gabon a bénéficié d'un Paiement Basé sur les Résultats devenant le 1 ^{er} pays d'Afrique à être récompensé via ce type de financement. Pour la suite du projet, il est prévu la mise en place du SIS.	91 133,48
Produit 3.1 - Les trois conditionnalités citées dans l'avenant de la Lettre d'Intention (NERF, Sol & NDC) pour pouvoir bénéficier des Paiements Basés sur les Résultats sont respectées	Réalisation physique du Produit : 100%. Les trois (3) conditionnalités citées dans la Lol ont été finalisés et soumis à la CCNUCC en année 1 et 2 du projet : un (1) rapport sur le Niveau de Référence des Emissions Forestières (NERF), un (1) rapport sur le Résumé d'information sur les Sauvegardes (Sol), et une (1) Contribution Déterminée au niveau National (CDN) mis à jour. Ces conditionnalités remplies, le Gabon a bénéficié en 2022 du 1 ^{er} Paiement Basé sur les Résultats (PBR) à travers la signature de 5 programmes CFI-3 – pour un montant de 17 000 000 M USD.	67 111,31
Produit 3.2 - Les activités nécessaires pour être conforme aux procédures REDD+ mais qui ne sont pas conditionnées dans la Lettre d'intention (Plan d'Investissement et SIS) sont réalisées	Réalisation physique du Produit : 75%. L'activité de mise en place du Système d'Information pour les Sauvegardes a démarré en 2024 avec à la fin de la période de rapportage plusieurs réalisations importantes avec à la clé une première version de la plateforme numérique du SIS présentés par CNC et AGEOS aux sectoriels lors d'un atelier sur la certification ART Trees. Enfin, l'activité relative au Plan d'Investissement a été supprimée et prise en charge sur un autre programme (lié à l'élaboration du Plan d'Investissement CFI-3).	24 022,17
Total des coûts des résultats		2 221 752,06

7.2 Contrats

Un (1) seul contrat de plus de 100 000 USD a été signé durant la mise en œuvre du projet. Et trois (3) accords de parties responsables supérieurs à 100 000 USD ont été signés :

N°	Intitulé et thématique	Type	Sous type	Montant du contrat (USD)	Date signature accords	Commentaires
1	Contrat entre le PNUD et Wagtech	Supplier	Structure privé	109 943	23/09/22	Contrat (LTA) entre le PNUD et Wagtech pour la livraison des équipements et matériels scientifiques du laboratoire d'analyse des sols de l'ADAG.
2	Lettre d'accord entre le PNUD et l'ADAG	Entité publique	Administration publique nationale	1 840 048	07/12/20	LOA signée entre le PNUD et l'ADAG pour la réalisation des activités de la Composante 2. Conformément aux résultats de la micro-évaluation , pas de direct cash transfer effectué à l'ADAG – MTF : direct paiement. ¹³
3	Lettre d'accord entre le PNUD et l'ANPN	Entité publique	Administration publique nationale	2 803 718	07/05/21	LOA signée entre le PNUD et l'ANPN pour la réalisation de la mise en œuvre des activités de la Composante 1. Conformément aux résultats de la micro-évaluation , pas de direct cash transfer effectué à l'ANPN – MTF : direct paiement. ¹⁴
4	Lettre d'accord entre le PNUD et le CNC	Entité publique	Administration publique nationale	150 000	05/01/21	LOA signée entre le PNUD et le CNC pour la réalisation de la mise en œuvre des activités de la Composante 3. Conformément aux résultats de la micro-évaluation , les direct cash transfer sont autorisées – cependant la MTF utilisée est le : direct paiement & remboursement. A noter en 2024 la signature d'un protocole d'accord entre le CNC et l'AGEOS pour la mise en place du SIS.

¹³ Exceptionnellement la MTF de *Direct Cash Transfer* a été utilisée en 2024 pour assurer la mise en œuvre des missions de terrain conjointes SIG & sols de ADAG.

¹⁴ Exceptionnellement la MTF de *Direct Cash Transfer* a été utilisée en 2024 pour assurer la mise en œuvre des missions de terrain IRN, socio-éco et de cartographie participative de ANPN.

7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

- Veuillez évaluer si les dépenses financières du projet sont alignées aux prévisions du PTBA ou en retard par rapport aux plans de travail :

Les dépenses financières du projet sont conformes aux prévisions du Multi Year Work Plan du projet. En décembre 2025, le taux de delivery annuel du projet est de 62% avec 32% pour le PE ANPN, 78% pour le PE ADAG et 68% pour le PE CNC. Les réalisations physiques et financières relatives aux deux premières composantes ADAG/CNC sont satisfaisantes. Malgré les progrès et efforts consentis, un retard important dans la réalisation des activités du plan de travail de travail de ANPN est à signaler.

- Si les dépenses sont retardées ou non-conformes aux plans, veuillez fournir une explication :

Ce taux satisfaisant de réalisation du projet en décembre 2025 reflète les progrès réalisés par les partenaires de mise en œuvre en 2023-2024 notamment. Les raisons du retard des réalisations sont à retrouver dans la section « Défis » du présent rapport. En outre, 2025 est à considérer comme une « année blanche » compte tenu de la décision de non-extension du projet avec le PNUD, en attendant la reprise avec une autre agence de mise en œuvre.

- Veuillez indiquer quel montant en dollars a été prévu (dans le document de projet) pour les activités axées sur l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes et combien a été effectivement alloué à ce jour :

Il n'y a pas de budget spécifiquement alloué à des activités portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le Document de Projet.

- Quand comptez-vous demander la deuxième tranche du projet restant au compte du MPTF :

N/A. Il n'y a pas de 2^{ème} tranche de prévue pour ce programme.

7.4 Mobilisation de ressources

Le programme n'a pas mobilisé de ressources supplémentaires en 2024. Cependant, au 2^{ème} trimestre 2024, dans le cadre du huitième cycle de financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Gabon a mobilisé de nouvelles ressources pour formuler un projet visant à verdir le Grand Libreville – ces fonds pourraient venir compléter ceux alloués sous le programme CAFI-3 « Verdissage Urbain ». Par ailleurs, pour rappel, en 2022, les travaux effectués par le CNC avec le soutien du présent projet CAFI-2 ont permis au Gabon de mobiliser 9M USD supplémentaires (via PBR) dans le cadre du projet CAFI-3 « Aires Protégées », en tant qu'Annexe à ce projet CAFI-2 pour la Composante 1 « Expansion des aires protégées ».

7.5 Audits

Le projet a fait l'objet d'un audit au 1^{er} trimestre 2025 sur l'année fiscale 2024, conduit par le cabinet Moore Insight. L'opinion d'audit de chaque partenaire d'exécution a été « sans réserve », avec des évaluations globales satisfaisante ou partiellement satisfaisante. Par ailleurs, une mission de vérification ponctuelle a été effectuée par le cabinet d'audit Deloitte au mois de décembre 2023 auprès des PE ANPN et PE ADAG. La mise en œuvre de recommandations des rapports de spot-checks a été effectuée à plus de 80% durant l'année 2024.

7.6 Révisions budgétaires

Aucune révision budgétaire importante à signaler.

8. Suivi évaluation et apprentissage du projet

8.1 État d'avancement du plan de suivi du projet

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Date(s)	Compte-rendu avec hyperlien
COFIL de projet	5	6	2020,2021, 2022,2023,2025	A demander.
Comité Technique de Gestion	0	0	N/A.	Aucun Comité Technique de Gestion opérationnel pour le moment.
Missions de suivi terrain	-	-	2021-2025	De nombreuses missions de terrain ont été conduites notamment pour la composante 1 / ANPN.
Réunion	-	-	2020-2025	De nombreuses réunions bilatérales avec le partenaire d'exécution, bénéficiaires et autres PTF ont eu lieu durant toute la durée du projet.

Au-delà des activités citées dans ce Tableau, d'autres activités de suivi-évaluation & oversight du projet ont été conduites – le détail de la planification et de la réalisation desdites activités peut être partagé sur demande.

8.2 Évaluations

Nature de l'évaluation	Date	Conclusions majeures de l'évaluation	Réponse du management	Suivi mise en œuvre des actions à prendre
Aucune évaluation conduite sur la période de rapportage.				

8.3 Intégration des leçons apprises

Leçons apprises / recommandations	Plan d'action
Mettre en place un cadre de gouvernance CAFI Gabon aligné aux réalités du terrain, en assurant sa diffusion transparente et en responsabilisant chaque acteur pour le rendre pleinement opérationnel. En son absence, risque de ralentissement de tous les processus de décisions liés aux projets CAFI du Gabon.	Conduire un processus participatif pour définir un cadre de gouvernance / architecture CAFI Gabon adapté au contexte national. Celui-ci précisera les rôles, responsabilités, circuits de validation et modalités de coordination entre les parties prenantes. Une fois approuvé, il fera l'objet d'une large diffusion auprès des institutions nationales, agences de mise en œuvre et partenaire d'exécution afin d'assurer une appropriation réelle. Un mécanisme de redevabilité devra être instauré pour s'assurer que chaque acteur applique ses responsabilités, réduisant ainsi les risques de blocage dans les processus décisionnels.
Améliorer la qualité de conception des ProDocs en soutenant des phases de PPG, en intégrant les lignes directrices de CAFI sur la budgétisation de projet et en prévoyant une durée de mise en œuvre réaliste et adaptée aux objectifs.	Faire bénéficier chaque nouveau projet d'une phase de préparation (sur le modèle du GEF) pour améliorer la structure du projet, la logique d'intervention et assurer une budgétisation conforme aux lignes directrices de CAFI. Les équipes pourront intégrer des analyses réalistes des risques et définir des calendriers de mise en œuvre adaptés aux capacités opérationnelles. Ainsi, un appui méthodologique sera systématiquement mobilisé afin de garantir des ProDocs plus robustes, cohérents et mieux adaptés aux objectifs nationaux.
Renforcer la communication avec le Secrétariat CAFI et le Conseil d'Administration afin de garantir une compréhension objective et régulière des avancées et défis et ajustements nécessaires dans la mise en œuvre du portefeuille.	Un système de communication proactive sera mis en place, comprenant des points d'échanges réguliers et des briefings stratégiques avant les réunions du CA. L'objectif étant de garantir une compréhension claire et partagée des progrès, contraintes et ajustements nécessaires. Cette dynamique permettra de favoriser un dialogue plus fluide et une meilleure transparence des défis de mise en œuvre.
Renforcer la communication autour des opportunités offertes par les PBR pour le Gabon, et veiller à ce que le plan d'utilisation des prochains PBR soit élaboré de manière inclusive, transparente et concertée afin de limiter les risques de perception d'opacité	Soutenir le développement d'une stratégie de communication dédiée aux PBR, incluant notes d'information, ateliers de vulgarisation et échanges bilatéraux avec les ministères sectoriels concernés. Le processus d'élaboration du plan d'utilisation des prochains PBR sera conduit de manière inclusive, transparente et documentée, mobilisant les secteurs techniques, la société civile et les partenaires. Cette approche collaborative permettra de réduire les risques de perception d'opacité et de renforcer la légitimité des choix opérés lors de la phase de mise en œuvre.
Renforcer les capacités nationales en gestion de projet axé sur les résultats (organisation, suivi-évaluation, etc.) et multiplier les formations sur les procédures de demande et de reporting des fonds.	Poursuivre les efforts déjà engagés dans le renforcement de capacités des partenaires de mise en œuvre, à travers des formations, partage de bonnes pratiques et appui-conseil continu. L'objectif est d'améliorer la performance globale du portefeuille en renforçant l'autonomie des acteurs et en garantissant un respect accru des exigences de l'agence de mise en œuvre et de CAFI.

8.4 Révisions programmatiques

Le cadre de résultat du projet a été amélioré au niveau de certaines cibles finales et indicateurs afin de mieux mesurer les réalisations du projet ; sans modifier les résultats attendus. Il s'agit d'améliorations mineures qui ont été présentées et validées par le Comité de Pilotage du 31 janvier 2025. Le détail est communiqué dans les documents de supports du COPIL et dans le PV final signé par le Ministre des Eaux et Forêts en tant que Président du COPIL.

9. Thèmes transversaux

9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

Suivi des aspects Genre :

Critère	Activités ciblant les groupes sus mentionnés	Résultats	Défis affrontés
Mise en œuvre / Activités	Prise en compte de la participation des femmes et des jeunes notamment, dans la plupart des activités du programme : ateliers ; consultations sur le terrain ; etc.	Moyenne 50% de participation de femmes dans les différents ateliers.	Influence limitée dans la nomination de femmes dans les différents comités ou événements liés au projet. Cependant, un plaidoyer est toujours fait aux décideurs lors des réunions bilatérales afin de prendre en compte cet aspect.
	Coordination d'un atelier et élaboration de produits de communication digitale pour promouvoir auprès des jeunes l'opportunité de Fellowship CAFI à Genève.	Plus d'une cinquantaine de jeunes gabonais ont pu prendre part à l'atelier de présentation du Fellowship CAFI au Bureau du PNUD Gabon ; et une centaine de jeunes ont soumis leur dossier de candidature auprès du CAFI Secrétariat.	Pas de budget.

9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux

a. Etude d'impact environnemental et social

Une étude d'impact environnemental et social a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ?

Oui Non

b. Plan de gestion environnementale et sociale

Le projet a-t-il développé un plan de gestion environnemental et sociale (PGES) : Oui Non

Les activités conduites à ce jour ne sont pas de nature à impacter directement l'environnement. Toutefois, le PNUD fait de la sauvegarde de l'environnement une priorité dans toutes ses interventions. Les programmes et projets du PNUD respectent les objectifs et exigences des [normes environnementales et sociales \(NES\)](#). Les NES ont pour but de : a) renforcer les résultats sociaux et environnementaux des programmes du PNUD ; b) éviter des impacts néfastes sur les personnes et l'environnement ; c) minimiser, atténuer et gérer les impacts néfastes dans les cas où il est impossible de les éviter ; d) renforcer les capacités du PNUD et de ses partenaires à gérer les risques sociaux et environnementaux ; et e) assurer une participation complète et effective des parties prenantes, y compris par un mécanisme visant à répondre aux plaintes provenant des personnes affectées par le projet.

c. Gestion des plaintes et recours

Aucune plainte officielle n'a été enregistré durant la mise en œuvre du projet

N°	Lieu	Description de la plainte	Date d'émission	Résolution prise
		N/A.		

d. Garanties de Cancún

Suivi des mesures / principes de sauvegardes de Cancún :

Principes	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)	Le programme participe pleinement au renforcement de la conservation des forêts et de leur biodiversité en visant à étendre les limites des zones protégées et à reclasser plusieurs zones sous permis forestiers actuels. Des activités de sensibilisation et d'éducation environnementales pour informer les communautés locales sont aussi conduites.	RAS.
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)	Le programme est porté par le gouvernement, il tient donc pleinement compte de la législation et de la souveraineté nationales. Aussi, le PNUD en tant qu'agence de mise en œuvre a pleinement contribué à l'atteinte de ce principe à travers ses activités d'assurance-qualité et de renforcement des capacités auprès des partenaires d'exécution nationale.	RAS.
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)		RAS.
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1)		RAS.
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	Le processus de création de nouvelles aires protégées favorise l'émergence de nouvelles opportunités pour les communautés locales associées aux travaux de consultation dans les villages. Des opportunités d'emploi pour assurer la protection des nouvelles AP sont prévues le cas échéant.	RAS.
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	Le programme comprend une forte composante socio-économique afin de s'assurer que l'utilisation traditionnelle des terres et les droits pratiqués par les populations rurales dépendantes de la forêt sont pris en compte et intégrés dans les propositions de nouvelles aires protégées. Un processus complet de CLIP sera mené pour les nouvelles zones protégées.	Le défi majeur est la logistique pour atteindre les zones mal desservies.
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c)	Dans le cadre du programme, une attention particulière a toujours été d'assurer que les droits humains liés à la législation nationale du travail soient respectés. Ces principes font parties des accords signés avec les partenaires et les consultants.	RAS.
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;		RAS.
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	Le programme a une dimension nationale et ne déplace pas les émissions au Gabon.	RAS.
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail		RAS.

10. Gestion des risques

10.1. Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

IDENTIFICATION DU RISQUE				TRAITEMENT DU RISQUE		
Catégorie de risque	Notation du risque (1 à 4)	Description du risque dans le document de projet (2020)	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) à la fin du projet	Action anticipée ou menée depuis le début du projet	Responsabilité	Echéance
Risques liés à l'environnement opérationnel (risque pays)						
1 - Politique et gouvernance	1	L'État gabonais est attaché au développement durable et s'est engagé dans une stratégie politique et stratégique de développement durable de haut niveau.	Accru	Face à la période de transition et nouvelles priorités nationales, le PNUD et partenaires ont travaillé à intégrer les nouvelles priorités du Plan National de Développement de la Transition (PNDT) tout en veillant au respect des objectifs du projet et cadre de résultat de CAFI.	PNUD	Tout au long de la durée du projet.
2 - Histoire récente du pays, principes de stabilité politique, qualité de l'administration publique et engagement de l'État à l'égard du projet	2	Les ministres actuels de l'Agriculture et de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement sont exceptionnellement dévoués et engagés dans l'élaboration du Programme. Si ces ministres devaient être remplacés, il y a un risque que cela ralentisse la mise en œuvre du Programme.	Accru	Face à la période de transition politique avec la nomination de nouveaux ministres, le PNUD a poursuivi l'engagement de haut niveau pour garantir la continuité du projet malgré les changements.	PNUD	Tout au long de la durée du projet.
3 - Société	2	La pauvreté rurale et la marginalisation historique de la politique nationale de conservation couplées à un accès limité à l'information dans une grande partie du pays pourraient conduire à des situations conflictuelles en lien avec toutes les initiatives portant sur la politique forestière, la conservation et l'agriculture. Les populations vivant à proximité des extensions de parcs transfrontaliers proposées pourraient rejeter lesdites propositions.	Stable	Le PNUD a veillé à mener les études et consultations communautaires préalables à la proposition de nouvelles aires protégées (études socio éco, cartographie participative, CLIP) ; et ça afin de s'assurer que l'utilisation des terres et les besoins économiques des populations locales sont bien pris en considération.	PNUD	Tout au long de la durée du projet.

		L'absence de droits fonciers et une certaine insécurité juridique quant à aux titres d'occupation et aux permis agricoles pourraient empêcher les populations de s'engager dans le processus de transformation agricole.		Une unité juridique dédiée à la résolution des problèmes de permis et de régime foncier susceptibles d'avoir un impact sur le succès de la transformation agricole a été recrutée dans le cadre de la Composante 2 du projet ; un projet de loi a été élaboré et validé.		Tout au long de la durée du projet
4 - Sécurité	2	Le Gabon est un pays historiquement stable et sûr, le risque d'insécurité est faible.	Stable	Les activités ont été conçues pour faire en sorte que même si la situation politique devient tendue ou complexe, les activités techniques (qui se déroulent principalement sur le terrain et avec le soutien d'experts techniques externes) peuvent être réalisées dans les délais impartis.	PNUD, PE	Tout au long de la durée du projet
5 – Capacités de la société civile	2	La compréhension des défis de la cartographie des ressources naturelles et la garantie d'un processus CLIP approprié nécessiteront un renforcement supplémentaire des capacités de la société civile gabonaise. Les groupes auront besoin d'un soutien financier, technique ou en ressources humaines pour contribuer à ces efforts.	Stable	Des activités de renforcement des capacités des participants de la société civile sont prévus dans le projet.	PNUD, PE	Tout au long de la durée du projet
6 - Fraude et corruption systémiques	3	La fraude et la corruption ont été mises en évidence comme risque considérable pour les projets dans toute l'Afrique.	Amointri	Dans le cadre des activités d'assurance-qualité et de la procédures HACT du PNUD des missions de vérification ponctuelle, audit et formation ont été effectués auprès des PE. Ces mesures permettent de renforcer les capacités des partenaires d'exécution nationale et d'atténuer le risque de mauvaise gestion des fonds.	PNUD, PE	Tout au long de la durée du projet

7 – Gestion économique	2	Une faible capacité institutionnelle à gérer et à comptabiliser les fonds en utilisant des normes de vérification et de notification acceptées au niveau international pourrait donner lieu à des difficultés dans la gestion économique des fonds du Programme.	Amoindri	Les activités de renforcement de capacité et le suivi de l'application stricte des procédures du PNUD et/ou de la partie nationale ont permis de mitiger le risque de mauvaise gestion. Les résultats des différents audits et vérifications ponctuelles sont positifs et attestent de l'amélioration des capacités institutionnelles à gérer des fonds aux normes.	PNUD, PE	Tout au long de la durée du projet.
Risques liés au projet						
8 – Complexité technique	3	Le parc transfrontalier et le renforcement technique des programmes du ministère de l'Agriculture nécessitent des compétences techniques importantes.	Accru	Le nouveau cadre de gouvernance des Programmes CAFI au Gabon prévoit la mise en place de Comité et groupes de travaux techniques afin notamment d'adresser ces problématiques. Cela étant, le contexte actuel est moins favorable à la création de parcs transfrontaliers ; la réflexion a évolué vers un nouveau type d'aire protégée plus inclusive mais ce n'est pas encore clairement définie ni encadrée.	PNUD, PE, Comité Technique	Tout au long de la durée du projet.
9 – Complexité du projet	3	Les complexités associées à la création de parcs transfrontaliers sont nombreuses – et vont de la complexité de la collecte et de la gestion des données et du dégagement d'un consensus entre les administrations et la population locale sur les questions liées à l'utilisation et aux droits des terres rurales et aux complexités transfrontalières associées aux différends frontaliers avec le Congo. En outre, des problèmes historiquement profonds et complexes concernant la question du régime foncier devront être traités pour assurer le succès de la réforme agricole.	Accru	L'intégration d'un soutien technique ciblé à chaque phase du Programme, couplée aux composantes de renforcement et de transfert de capacités sur mesure et progressifs de ce projet, devrait permettre d'atténuer de manière considérable le risque de complexité technique. Comme cité ci-dessus la mise en place d'un Comité Technique permettrait d'adresser plusieurs problématiques liés à la complexité du projet - notamment pour la Composante 1 du programme.	PNUD, PE, Comité Technique	Tout au long de la durée du projet.
10 – Dispersion géographique	3	Une large dispersion géographique des populations rurales [et des zones d'impact du programme] pourrait avoir un impact sur le succès à long terme de la transformation agricole, mais ne devrait pas avoir d'impact direct sur les activités définies dans ce Programme. De	Stable	Au démarrage du programme, des budgets ont été élaborés pour prendre en compte spécifiquement la question de la dispersion géographique des activités – six (6) véhicules de type 4x4 Landcruiser ont déjà été acquis pour le compte du projet afin de faciliter la mobilité des	PNUD, PE	Tout au long de la durée du projet.

		même, la dispersion géographique des sites proposés pour les parcs posera des défis logistiques.		équipes sur le terrain. Cela étant, pour la Composante ANPN, nous relevons la complexité de mener les études en simultanée avec seulement trois (3) véhicules. De nouveaux achats pourraient être envisagés afin de répondre au besoin.		
11 – Complexité des arrangements	1	Les activités définies au titre du Programme relèvent carrément du mandat des ministères et agences déterminés dans le cadre du Programme. Le risque que la complexité institutionnelle entrave la mise en œuvre du Programme est donc très limité.	Stable	Aucune mesure d'atténuation requise.	PNUD, PE, Comité de Pilotage	Tout au long de la durée du projet.
Risques liés aux parties prenantes						
12 - Relations avec les donateurs	2	La multiplicité d'organismes donateurs potentiels et actifs aux objectifs institutionnels parfois disparates représente un risque qu'une coordination des synergies ou une communication inadéquate entre les organismes de financement et les ministères et agences gabonais puisse entraîner des tensions dans les relations. En outre, lorsque les organismes donateurs contrôlent de manière excessive plutôt qu'ils ne soutiennent la mise en œuvre du Programme et en assurent la supervision, une répartition des responsabilités entre les partenaires gabonais et ces organismes peut se faire.	Accru	Bon mécanisme de rapportage et de remontée de l'information mis en place mais des efforts doivent être fait dans la communication entre les agences de mise en œuvre, le CAFI et la partie nationale. La compréhension des responsabilités de chacun des parties doit être bien comprise pour assurer une mise en œuvre dans les délais impartis. Enfin, la communication avec les donateurs est largement perfectible ; d'avantage d'échanges avec les agences de mise en œuvre (PNUD, TNC, AFD, WCS, UNESCO, etc.) et les partenaires d'exécution nationale favoriserait une compréhension objective et exhaustive des défis ou avancées.	PNUD, Secrétariat CAFI	Tout au long de la durée du projet.
13- Relations multi- ministérielles	1	Les activités définies dans le cadre du Programme sont de nature multi-ministérielle. Les mandats des ministères et des agences ont donc été bien définis lors de l'élaboration du Programme. Les ministres de l'Agriculture et de la Forêt ont été à la fois coopératifs et favorables à la division des programmes et des activités déterminées lors de l'élaboration du présent descriptif de projet. Nous prévoyons un risque multi-ministériel minimal.	Accru	Voir action risque n°1 et 2.	PNUD	Tout au long de la durée du projet.

Risques liés à l'environnement opérationnel (risque technique)						
14 - Équipes : suffisamment de personnel pour la taille des composantes de gestion technique et financière.	2	Les objectifs ambitieux définis dans ce Programme nécessiteront des ressources humaines hautement engagées et techniquement compétentes à tous les niveaux de sa conception et de sa mise en œuvre. Il existe un risque que nous ne puissions pas identifier et former un groupe de ressources humaines nationales et internationales recrutées sur la base du mérite pour mettre en œuvre toutes les activités exactement dans les délais prévus. Cela pourrait ralentir la mise en œuvre du Programme.	Stable	Aucune mesure d'atténuation requise.	PNUD, PE	Tout au long de la durée du projet.
15 - Membres de l'équipe - compétences vérifiées	2	L'évaluation des compétences d'une grande quantité de ressources humaines représente une entreprise titanesque qui nécessitera des spécialistes ayant une connaissance de la valeur des qualifications présentées dans les CV. Il existe un risque de recrutement inadéquat.	Stable	Chacun des Termes de Références (TDR) élaborés énoncent clairement les compétences de base requises pour chaque poste. Les recrutements sont effectués de façon rigoureuse et transparente sur la base de l'évaluation des compétences et de l'expérience des candidats.	PNUD, PE	Tout au long de la durée du projet.

10.2 Evaluation de la transparence et de l'intégrité

Cas de Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption	Oui	Non
Allégations		X
Investigations		X
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)		X
Cas d'exploitation, abus et harcèlement sexuels	Oui	Non
Allégations		X
Investigations		X
Sanctions		X

Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption : veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur fraude, la mégestion de fonds et la corruption depuis le début du programme		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés / nombre de staff total	23	23
Nombre de consultants formés / nombre total	10	10
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	20	20
Exploitation, abus et harcèlement sexuels : veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés / nombre de staff total	0	0
Nombre de consultants formés / nombre total	0	0
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	0	0

Tout au long du projet, dans le cadre des activités de formation et de renforcement des capacités des partenaires nationaux du CAFI, le PNUD a conduit plusieurs ateliers de formation sur la gestion/planification de Projet, les Achats, la gestion des Finances, et la procédure de demande et de rapportage des fonds via Formulaire FACE. Exemple ci-dessous d'une formation conduite en avril 2024 :

Date de l'activité :	Mardi 30 avril 2024
Lieu de l'activité :	Maison Verte du PNUD, Libreville, Estuaire, Gabon
Partenaires de mise en œuvre / autres partenaires :	Expert Programme/PMSU PNUD ; Expert Procurement PNUD ; UGP CAFI PNUD
Bénéficiaires de l'activité :	Dix-sept (17) : Personnel administratif, comptable et technique des partenaires de mise en œuvre nationale (ANPN, ADAG, CNC, DGEDD) et ONG partenaires (ADCPPG, LACLE, LAGRAC, LVALPE, IRET)
Objectifs de l'activité :	Renforcer les capacités des partenaires nationaux du PNUD Gabon aux procédures en matière de passation des marchés et de gestion financière. Cette formation théorique et pratique visait à améliorer la connaissance, la transparence et l'efficacité dans la gestion des ressources à travers différents exercices et présentations sur les bonnes/mauvaises pratiques, les outils de planification et de suivi (bons de commande, journaux de caisse et banque, rapports financiers, etc.) dans les domaines des Achats et des Finances. Ainsi, 17 personnes issus de 4 agences gouvernementales de mise en œuvre nationale et 5 ONG nationale ont bénéficié des présentations d'Experts du PNUD et se sont exercés en groupe sur les différents outils et matrice partagés. Le renforcement des capacités des partenaires nationaux du PNUD Gabon fait partie de notre mandat et est essentiel pour améliorer la mise en œuvre de nos projets

<p>Résultats de l'activité :</p>	<p>A l'issu de cette formation, 17 personnes ont vu leurs capacités renforcées dans le domaine des Achats et Finances et ont une meilleure compréhension des procédures du PNUD. En matière d'impact, les acquis de cette session de renforcement des capacités ont contribué aux bons résultats des activités d'assurance du PNUD conduites en 2024 au sein des entités nationales de mise en œuvre (notamment l'Audit HACT de l'ANPN par exemple – dont la notation pour les domaines Achats et Finances est « partiellement satisfaisant ») ; mais aussi pour le LAGRAC dont certains acquis de la formation ont permis de monter en compétences administrative et financière avec à la clé une note globale de micro-évaluation « modéré » qui leur ont permis de recevoir un financement en 2025 dans le cadre du projet GEF-7</p>
<p>Témoignage de bénéficiaires :</p>	<p>« Depuis l'atelier de formation et renforcement des capacités en Achats et gestion des Finances organisé par le PNUD, nous avons décidé de mieux gérer les finances du LAGRAC à partir des modèles du journal de caisse et de banque partagés au cours de la formation. Ceci nous a permis d'avoir une bonne note lors d'une récente micro-évaluation et d'obtenir un financement pour un projet », Mme. Nadine N. NDONGHAN IYANGUI, Maitre-Assistant Université Omar Bongo et Responsable Financière LAGRAC (témoignage recueilli en 2025)</p> <p>« Cette formation du PNUD m'a vraiment permis d'améliorer la qualité de mon rendu dans le domaine des Finances notamment ; mais aussi, d'aborder avec une plus grande sérénité l'audit des programmes CAFI. En tant que partenaire, c'est ce que nous attendons du PNUD pour améliorer notre performance dans la mise en œuvre de nos projets », M. Arsène BOUNGUENDZA, Comptable, ANPN (témoignage recueilli en 2025)</p>
<p>Illustration :</p>	 <p>The illustration consists of two photographs. The top photograph shows a group of approximately ten people seated around a large conference table in a meeting room. A man in a blue suit is standing and presenting to the group. A United Nations flag is visible on the wall behind him. The bottom photograph shows three people (two women and one man) sitting at a desk, focused on a red laptop. A Cameroonian flag is on the wall behind them, along with a circular world map.</p>

11. Récapitulatif des livrables

Tous les livrables du projet sont disponible sur ce lien.

https://docs.google.com/document/d/18wgW-Ubn0z5WIP9YA8jsR0CXEFDM77LP/edit?usp=drive_link&oid=100922664595516781588&rtpof=true&sd=true

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1na-CUtGcpTWfEgfCxfm_VESPXmaCaSdj/edit?usp=drive_link&oid=100922664595516781588&rtpof=true&sd=true

12. Annexes

Toutes les Annexes mentionnées dans le Rapport sont disponibles sur [ce lien](#)

